

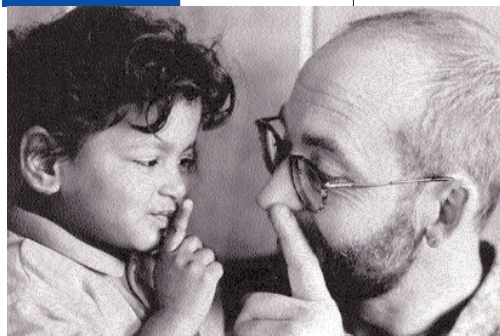
Les jeunes s'expriment

Une loi sur la jeunesse vient de voir le jour dans le Jura après une consultation des jeunes de 6 à 25 ans. **2-3**

Social en images

Quatre vidéos et DVD montrent des situations de violence au sein de la famille. Un outil de formation et de réflexion particulièrement réussi. **4**

DOSSIER Adoption



Endiguer les trafics

La Convention de La Haye place les intérêts de l'enfant au centre des démarches d'adoption. En Suisse, elle est entrée en vigueur au début de l'année. Une autorité centrale fédérale est créée, qui dispose de pouvoirs étendus. Certains intermédiaires se sentent mis de côté, alors que les parents manquent de repères. **5-12**

Urgence

Genève crée une Unité mobile d'urgences sociales. Un travailleur social et une infirmière répondront aux appels la nuit et les week-ends. **13**

Chronique juridique

Les concubins qui ont des enfants ne sont pas traités à l'égal des couples mariés. Attention, danger ! **14-15**

Co-disciplinarité

Un colloque a mis en évidence les richesses et les pièges de la rencontre des savoirs. **16-17**

Migrantes

Espace Femmes à Fribourg se révèle incontournable dans son activité d'intégration. **18**

Plume libre

Libres propos sur les marins du travail social **19**

Lu pour vous **21**

Nouvelles acquisitions **22**

Revue de revues **23**

Social express **24-26**

Agenda **27-28**

Créer des liens

Adopter c'est créer des liens. Accueillir un enfant biologique, c'est aussi tisser des liens avec le nouveau-né. La mère a eu le temps de le faire pendant la grossesse, mais le père doit à son tour établir le contact. Tout comme le laissent supposer les récits de Noël, Joseph a dû adopter l'enfant de Marie son épouse. De même dans les familles recomposées, l'autre parent a aussi à nouer des liens avec ses beaux-enfants.



Accueillir, créer des liens, c'est préparer la chambre, faire de la place dans le logis, dans le déroulement des journées... et des nuits ! L'arrivée de l'enfant adopté bouscule aussi le puzzle familial au sein duquel il doit faire sa place. Avec ses besoins de protection, de chaleur, de tendresse, l'enfant tout dépendant, quel qu'il soit, réveille chez ses parents des trésors d'amour, de patience, de générosité, de force. C'est la force fragile de la vie et de l'amour. Accueillir un enfant demande des adultes d'établir une relation fiable sur laquelle il puisse se reposer. Dans l'adoption, il faudra compter avec une histoire indélébile d'abandon, qui peut resurgir à tout moment, parfois de manière inattendue, ou qui laisse désemparé. Puis quand l'enfant grandit, il s'agit de compter avec sa jeune volonté, son tempérament, tout en mettant des limites et en offrant la protection nécessaire.

Et qu'en est-il alors de ceux et celles qui n'ont pas eu d'enfant et qui n'ont pas adopté non plus ? Ils peuvent tisser des liens d'affetueuse complicité avec les enfants de leur entourage, neveux et nièces, filleuls, enfants du voisinage ou bénéficiaires de leur bénévolat. En leur donnant du temps, de l'attention, de l'écoute, du respect, ils peuvent ainsi devenir un adulte de référence, différent des parents, et établir avec eux un lien qui aide à grandir.

Adopter, c'est clairement accueillir un enfant du monde, venu de l'étranger. Mais l'enfant biologique n'est-il pas aussi un étranger ? Il n'est ni la propriété ni la copie conforme de ses parents, il est une petite personne, distincte de ses parents. Adopter un enfant venu d'ailleurs, c'est aussi s'ouvrir au pays, à la culture dont il est originaire. Cette contrée prend une place particulière dans la déferlante des informations ou le silence des médias. Là aussi, des liens de solidarité peuvent se tisser. Et l'on voit des parents adoptifs soutenir des actions humanitaires, des projets de développement dans ces pays. ■

Hélène Assimacopoulos

Prochain dossier
La violence au travail

Le Jura consulte sa jeunesse et lui consacre une loi

Après le Valais, le Jura est le deuxième canton à se doter d'une politique de la jeunesse.

Mais il est le premier à avoir consulté les jeunes pour rédiger sa copie.

«**J'** ai été sidéré par la potentialité de ces jeunes, par la richesse de leurs propositions, la qualité de leurs interventions, la pertinence de leurs conseils, et cela aussi bien chez les migrants que chez les Jurassiens», s'enthousiasme Jean-Marc Veya, chef du Service cantonal de l'action sociale, à Delémont. Il a dans les mains le texte de la nouvelle «loi sur la politique de la jeunesse» qui a été rédigé après plusieurs mois d'efforts fournis par les autorités politiques, les professionnels de la jeunesse et les jeunes. Le Jura est le deuxième canton, après le Valais, à s'offrir une loi pour une politique cohérente de la jeunesse. Surtout, il est le premier à l'avoir rédigée après une vaste consultation des intéressés. Si bien que la nouvelle loi sur la jeunesse est avant tout le résultat d'une réflexion de la jeunesse elle-même sur sa situation dans son canton privé de grands centres urbains, ses besoins, ses difficultés, ses rêves.

Plus urbains et moins contestataires

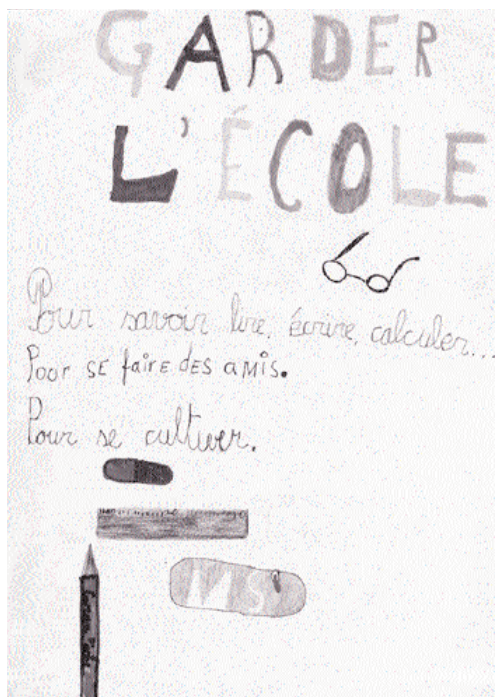
«C'est une jeunesse très diversifiée, observe Jean-Marc Veya. Le secteur secondaire y est fortement représenté: beaucoup d'apprentis, mais aussi des étudiants qui partent à l'université et peinent à revenir. L'une des causes en est le manque d'emplois, le secteur industriel/secondaire étant sur-représenté ici par rapport au reste de la Suisse. Ce sont pourtant des jeunes très attachés à leur région. Ils partent malgré eux pour faire leurs études, et ils prennent goût à la ville. Beaucoup aiment être ici, mais déplorent qu'il ne s'y passe pas grand-chose. Au moment de l'indépendance du Jura, on avait noté un retour aux sources, un attachement à la terre, à la ferme. A l'instar des autres Suisses, les Jurassiens d'aujourd'hui sont devenus plus urbains, moins contestataires, axés sur le confort, le plaisir, la consommation.»

Ce n'est pas cette jeunesse qui a appelé les autorités à s'interroger sur elle. Dans le Jura comme ailleurs, la société a tendance à se montrer plus violente, mais la délinquance des mineurs se limite à quelques faits divers. La région est plutôt calme et la jeunesse plutôt saine. Pour preuve, sur

787 élèves quittant la scolarité obligatoire en juin 2002, seuls trois n'avaient pas de projet, selon une étude réalisée par le Centre d'orientation scolaire et professionnelle du canton.

Lignes directrices

C'est du milieu politique lui-même qu'est venue la demande. «Il existe une offre pour les moins de 25 ans, comme une filière «sport art études» aux niveaux secondaires I et II, des maisons des jeunes, des commissions des jeunes, etc. Le Conseil delémontain des jeunes a été le premier Parlement des jeunes de Suisse. Mais il manque une coordination, une visibilité, même certains intéressés ignorent ces possibilités. Par ailleurs, les dispositifs sont complexes. Education, social, santé... les services se renvoient la balle. Pour une vraie coordination, le dossier a été attribué au Service de l'action sociale. La loi, inspirée du



Les élèves ont été invités à s'exprimer dès 6 ans.

projet valaisan, va donner les lignes directrices d'une politique globale (promotion et soutien des activités, prévention, protection) en faveur de la jeunesse et permettre de la subventionner.»

L'idée d'une démarche participative est venue elle aussi du gouvernement. La Berne fédérale encourage d'ailleurs fortement les cantons à le faire, mais en général, les politiques restent protectionnistes et cloisonnées, on ne consulte pas les intéressés. «Pour nous, associer les jeunes était une évidence, mais comment les intéresser?» Les programmes scolaires du Jura prévoient une plage pour des cours d'éducation générale et sociale. Les autorités ont décidé de passer par l'école, les enseignants encourageraient leurs élèves à réfléchir pendant ce cours.

La démarche a été pilotée par un groupe de travail formé de dix professionnels de la jeunesse, sous la présidence de Jean-Marc Veya. Elle a été proposée en mai 2002 à toutes les classes du canton des niveaux primaire, secondaire I et II, soit des enfants et jeunes de 6 à 20 ans. La participation était facultative, laissée au choix de l'enseignant. Sur les 610 classes contactées, 141 ont joué le jeu. «C'était une période difficile, le début des vacances, l'été d'Expo.02. Malgré tout, ce taux de réponse de 23% a été jugé satisfaisant. Les différents degrés scolaires et les districts y étaient bien représentés.»

La jeunesse au pouvoir!

La consultation s'est déroulée en deux temps, une enquête d'abord, puis l'analyse des résultats sous forme de séminaire. Pour l'enquête, le groupe de travail a proposé un scénario intitulé «La jeunesse au pouvoir». Ce jeu de rôle, réparti sur trois à quatre leçons, était encadré par des enseignants dont la consigne était de laisser la classe s'exprimer le plus librement possible. Les élèves devaient imaginer qu'ils étaient membres du gouvernement et déterminer les options à prendre dans des domaines aussi divers que la famille, l'école, la santé, les loisirs. Toutes les idées devaient être argumentées et comparées aux autres. Après quoi, chaque classe a choisi cinq réalisations à conserver et cinq propositions de changement.

En septembre a été organisée la deuxième étape, un séminaire résidentiel d'un week-end. Les classes du secondaire qui avaient participé à la consultation y ont délégué un représentant. Une quarantaine de jeunes étaient annoncés, mais seuls 17 étaient présents. «Nous avons expliqué cette maigre participation par le fait que le séminaire avait lieu un week-end et qu'il était résidentiel, mais cela nous a beaucoup inquiétés. Finalement, l'intérêt et la qualité de réflexion des jeunes présents étaient tels que nous avons pu bien travailler ensemble, nos idées se rejoignaient et nous sommes parvenus à une synthèse très satisfaisante.»

Le séminaire a débouché sur une quinzaine de propositions concrètes concernant la formation, la mobilité, les lieux de rencontre, la famille et la participation. Il en ressort un grand besoin d'écoute et d'échanges. Sont demandés, par exemple, des délégués à la jeunesse, une cellule de dialogue à l'école, des médiateurs scolaires, des lieux de rencontre, une collaboration parents-enseignants, les jeunes relevant le manque de communication entre ces deux partenaires.

Rééduquer les familles

La famille fait d'ailleurs l'objet d'une proposition qui témoigne du vide laissé par la disparition du modèle familial unique. Les jeunes demandent une «structure de rééducation des familles». Ils estiment que la discussion avec les parents ne va pas de soi, souhaitent que lorsqu'ils affrontent un problème, ils puissent en parler avec leur parent favori. voire convoquer un conseil de famille ou encore en parler avec un proche ou un parrain. Ils aimeraient trouver de l'aide à l'extérieur; un assistant social, par exemple, qui pourrait donner des conseils aux parents.

Côté santé, les jeunes axent leurs priorités sur les dépendances sous toutes leurs formes, y compris la télévision. Ils veulent agir sur les causes qu'ils voient dans le manque de compréhension des parents ou des adultes, le rythme effréné de la vie active, l'échec scolaire... Ils aimeraient que soient renouvelées les formes de prévention, les messages moralisateurs notamment, dont ils craignent les effets pervers (plus on recommande de ne pas fumer, plus on fume). Une

meilleure solution, estiment-ils, serait de valoriser les comportements sains et de promouvoir le bonheur d'être en bonne santé.

En matière de formation, le contenu des programmes n'est pas remis en question. Les jeunes souhaitent améliorer leur vie à l'école et celle des professeurs par le biais d'une cellule de dialogue. Les médiateurs et infirmiers scolaires sont nécessaires, mais il faut un représentant de chaque sexe. Les jeunes demandent encore un parlement des jeunes ou une délégation à la jeunesse formée de personnes de 10 à 18 ans, répartis par districts, élus dans les écoles du canton. Elle ferait des propositions au parlement cantonal et serait consultée sur les projets du canton. A noter que le droit de vote communal à 16 ans est plébiscité. ■

Geneviève Praplan



Satisfaction générale

«La quasi-totalité des propositions faites lors du séminaire ont pu être retenues et intégrées dans le projet de loi ou dans les recommandations, se réjouit Jean-Marc Veya. En avril dernier, nous avons réuni les jeunes pour leur communiquer nos conclusions. Ils ont été très satisfaits de constater que leurs propositions avaient été reprises. Ils ont le sentiment d'avoir été entendus.» Le chef du Service de l'action sociale est lui-même très content du projet: «C'est une loi cadre, avec des propositions fortes et cohérentes, complétée par une série de recommandations.» A noter encore que le projet propose aussi une collaboration interjurassienne (délégué à la jeunesse et parlement des jeunes) et que des contacts seront pris avec le canton de Berne pour réaliser une institution commune. Cette loi va maintenant être mise en consultation avant d'être débattue en vue d'adoption par le Parlement jurassien. Elle pourrait être mise en application en janvier 2005.

G.Pr.

Quatre vidéos remarquables illustrent la violence familiale

A mi-chemin entre témoignages et fiction, les films ciblent des situations de coups ou abus sexuel au sein de la famille. Ils sont avant tout destinés à susciter des discussions menées par des professionnels.

Comment enrayer la spirale de la violence qui s'instaure parfois au sein des familles? La question mérite de plus en plus d'être posée. Selon une récente étude du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), la violence domestique est en passe de devenir un vrai problème de société. Forte de ce constat et dans un but préventif, une association suisse alémanique¹ a initié une série de quatre films qui abordent des cas de violence envers les enfants et les adolescents. Conçus et réalisés par Rudolf Welten et Margrit Keller, ces vidéos, regroupées sous le titre «Scènes de familles – comment sortir de la violence», font leur entrée en Suisse romande après avoir connu un fort succès outre-Sarine.

Âges et situations diverses

A mi-chemin entre le témoignage vécu et la reconstitution fictionnelle, chacune des réalisations évoque un âge différent de l'enfance, à travers une problématique spécifique. La première vidéo illustre le récit d'un père qui a fini par battre son nourrisson pour qu'il arrête de pleurer; la seconde raconte les problèmes d'une famille face à un enfant «difficile». Le troisième film met en scène un père qui abuse de sa fille âgée de 10 ans, alors que la mère ne voit pas la détresse de sa gosse. Dans la quatrième vidéo, les auteurs abordent la violence de parents qui ont une exigence trop élevée envers leurs enfants, avec le récit d'un adolescent régulièrement battu par son père.

Pour chaque film, le dispositif narratif est le même. Le visage ombragé, tournant le dos à la caméra, un individu ou un couple raconte son expérience passée. Des comédiens professionnels interprètent certaines scènes marquantes du récit, toujours

transposé dans le présent. Ces vidéos comportent une partie principale qui illustre le récit, et une seconde où les auteurs suggèrent comment sortir de la violence. Cette production visible par un large public est surtout destinée à susciter des discussions, sous la houlette de professionnels, lors de sessions de formation de parents, d'adultes, ou dans des écoles. A cet égard, la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) qui a réalisé les brochures accompagnant les vidéos, a organisé le 28 novembre dernier à Lausanne un séminaire d'information et de formation sur les films.

Chacune de ces vidéos peut être utilisée indépendamment des autres. Cela dit, n'est-il pas problématique de présenter de la même manière un abus sexuel et des coups d'un père trop exigeant? Pour le professeur zurichois, Heinz Stefan Herzka, l'un des initiateurs du projet, il ne s'agit pas de «réduire la gravité de l'abus sexuel, mais au contraire de mettre plus de poids» sur les autres formes de violence.

Réalisés avec un grand soin, interprétés de façon très naturelle, ces films évitent bien des pièges. Pas de voyeurisme ici, ni de trop grande sensiblerie. Les auteurs suggèrent les actes violents, plutôt qu'ils les montrent. Surtout, loin de tout cliché sur la violence sur fond de sordide ou de misère, les films mettent en scène des personnes appartenant en général à la classe moyenne, qui vivent dans des banlieues calmes de Suisse allemande. Une manière de montrer que la violence familiale ne doit pas être identifiée à certaines couches sociales, mais qu'elle traverse tous les milieux.

Toucher à l'émotion

Le revers de ces partis pris est que la dimension socio-économique des conflits ou de la violence est un peu laissée de côté. «On était coincé entre créer un cliché et négliger la dimension sociale», reconnaît M. Herzka, psychiatre et médecin pour les enfants et adolescents. Malgré leur qualité, ces réalisations d'une durée d'environ 30 minutes, sont forcément réductrices par rapport à la réalité. D'où la nécessité de les encadrer par des débats, menés par des professionnels. «Les films seuls ne sont pas suffisants, explique M. Herzka, mais ils permettent de créer une atmosphère pour une discussion qui ne soit pas seulement intellectuelle, mais qui touche aussi aux émotions.» ■

Laurent Asséo

¹ Stiftung zur seelischen Gesundheitsvorsorge und Konflikterziehung im Kindes- und Jugendalter GUK.

Les vidéos (ou DVD) et les brochures de «Scènes de familles – comment sortir de la violence», peuvent être commandées auprès de la Fondation suisse pour la formation par l'audiovisuel FSFA/SMD Schmid Media Distribution, Erlachstrasse 21, 3000 Berne 9. E-Mail hs@schmidmedia.ch

**Pour exploiter ses films, la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) peut mettre en contact des spécialistes avec ceux qui le demandent.
Tél. 021. 922 31 22. fsfp@bluemail.ch
Site Internet www.scènes-de-familles.ch**



© Terre des Hommes

Une convention internationale pour endiguer les trafics

Adopter un enfant n'est pas une sinécure. En 2002, seulement 182 enfants nés à l'étranger (Vietnam en tête suivi de la Russie, de la Thaïlande et de l'Inde) ont été adoptés en Suisse romande. La demande est deux fois plus importante que l'offre dans notre pays au très faible taux de fécondité (1,46% en 2000), ce qui génère parfois un trafic d'enfants avec son lot de documents falsifiés... Dès lors, comment lutter contre les filières douteuses? La Convention de La Haye (CLaH) a édicté de nombreux garde-fous pour garantir une éthique à l'adoption internationale. En Suisse, son entrée en vigueur date du 1er janvier 2003. Elle vise avant tout à garantir le bien-être de l'enfant. En quoi cela va-t-il modifier la procédure d'adoption?

Désormais, une Autorité centrale fédérale (ACF), basée à Berne, contrôle toutes les adoptions avec les pays ayant ratifié la Convention. Dès lors, elle peut négocier avec une autorité centrale étrangère le nombre de documents indispensables pour gagner du temps et de l'argent. L'Autorité délivre aussi les agréments aux organismes actifs dans les pays d'origine, à savoir les intermédiaires. Ils sont pour l'instant une vingtaine en cours de «réagrément»

par l'ACF. Berne dispose ainsi d'une vision globale en vue d'une délégation future de certaines tâches aux intermédiaires. Au courant de la culture et du vécu de l'enfant, ces derniers continuent de favoriser son intégration dans la famille. Ils conserveront et développeront le soutien psycho-social. Mais surtout, ils n'assument plus le matching – l'attribution d'un enfant à une famille – qui revient aux Autorités centrales cantonales (ACC). Celles-ci suivent désormais toute la procédure d'adoption, du dossier d'évaluation sociale des adoptants à l'arrivée de l'enfant en Suisse.

Dans un premier volet du dossier, nous avons tenté de cerner les enjeux et les changements résultant de l'entrée en vigueur de la CLaH. Nous avons ensuite mis l'accent sur le trafic d'enfants, fléau contre lequel la Convention lutte. Et enfin, des intermédiaires exposent leur point de vue parfois amer face à ces réformes. De leur côté, les parents naviguent sur un océan d'incertitudes. Écoutés, soutenus, ils restent parfois perplexes face au nombre de documents à produire et au véritable rôle des intermédiaires. ■

Françoise Debons Minarro

sommaire

La Suisse veut lutter contre le commerce de l'adoption	6-7
Des pots-de-vin à l'enlèvement, l'adoption rapporte gros	8
Berne estime posséder un outil efficace	9
Des intermédiaires jugent avoir reçu la portion congrue	10-11
Les parents cherchent leurs repères	12

La Suisse veut lutter contre le commerce de l'adoption

Les adoptions internationales sont en baisse et les candidats toujours plus nombreux. Pour éviter au maximum les dérapages, la Convention de la Haye fixe des principes clairs.

Avec l'entrée en vigueur en janvier 2003 de la Convention de La Haye, la Suisse a modifié sa pratique en matière d'adoption internationale. Désormais, chaque canton dispose d'une autorité centrale; les organismes intermédiaires actifs dans les pays d'origine sont contrôlés par Berne qui leur délivre un agrément généralement valable cinq ans. Les procédures sont ainsi unifiées et le bien-être de l'enfant privilégié.

Selon l'Office fédéral des étrangers, 490 adoptions ont eu lieu en Suisse en 2001, un chiffre en baisse depuis 1995. En 2002, 182 enfants nés à l'étranger ont été adoptés en Suisse romande. Ils viennent de 38 pays, mais essentiellement du Vietnam (24), de Russie (22), de Thaïlande (21) et d'Inde (21)¹.

Une chose est claire: la demande d'enfants pour l'adoption est supérieure à l'offre. A Genève par exemple, sur une centaine de familles désirant adopter chaque année, la moitié seulement pourra trouver et accueillir un enfant. Ce déséquilibre favorise la fraude et la commercialisation d'enfants issus des pays pauvres (lire en page 8).

Se faire livrer un bébé – de plus en plus difficile à obtenir – pour une somme avoisinant les 10 000 euros devrait bientôt être une pratique impossible.

La Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLaH) date de mai 1993. Elle vise à lutter contre les pratiques douteuses. Un cadre a été élaboré, ainsi que des procédures garantissant des principes et surtout une éthique en matière d'adoption. La Suisse l'a signée en 1995; son entrée en vigueur date du 1er janvier 2003, accompagnée d'une loi d'introduction.

Cette nouvelle donne a mobilisé les différents cantons qui ont élaboré un canevas commun, notamment pour le rapport d'évaluation sociale des familles adoptantes. Depuis 2002, un groupe de coordination des futures autorités centrales latines s'est constitué afin de se préparer à la mise en oeuvre de la Convention. Plusieurs objectifs sont visés, notamment l'échange d'expériences, l'harmonisation des procédures, la rationalisation du travail et l'entraide intercantonale. Ce groupe va se constituer prochainement en Conférence des autorités centrales latines.

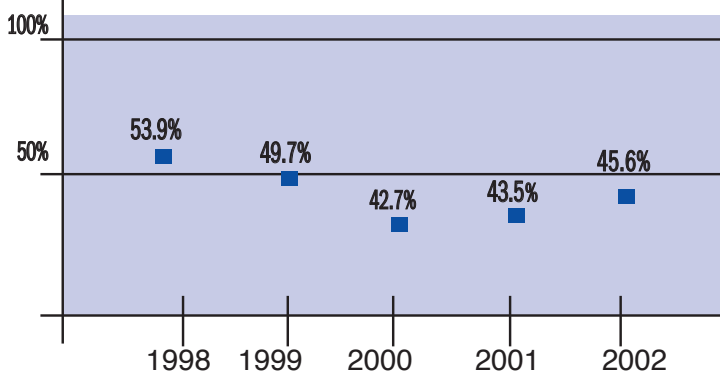
Pour Mireille Chervaz Dramé, responsable à Genève de l'Autorité centrale cantonale (ACC), «la Convention a été un moteur avec un souci de clarification des rôles de chacun. Cela a facilité les procédures pour les parents adoptifs». La coordination des Autorités centrales cantonales (ACC) a également permis d'affiner les connaissances de chacun. Les acteurs de l'adoption saluent le raccourcissement du délai d'adoption de deux ans à un an, conformément au nouvel article 224 CC. L'enfant devient ainsi immédiatement suisse.

Des intermédiaires amers

En 2002, 45,6% des adoptions ont été réalisées par des structures intermédiaires reconnues en Suisse, telles que Terre des hommes ou le Bureau genevois d'adoption. Les organismes intermédiaires – une vingtaine en Suisse – voient leurs prérogatives diminuer depuis janvier 2003. Désormais, ce sont les Autorités centrales cantonales (ACC) et non les intermédiaires qui sont responsables du «matching», à savoir l'adéquation entre l'enfant à placer et la famille qui se propose de l'adopter. Ce moment rempli d'émotion et considéré comme un aboutissement n'est désormais plus assumé par les

1 Vietnam: un accord bilatéral avec la Suisse est souhaité et en cours de négociation selon le Service social international. **Russie:** le Bureau genevois pour l'adoption (BGA) vient de suspendre les adoptions. La **Thaïlande**, victime de son succès, a suspendu les adoptions et reprendra dès que les délais d'attente pour les parents seront raisonnables. L'**Inde** a ratifié la Convention de La Haye le 1er octobre 2003. Un important congrès se déroulera début décembre dans ce pays: autorités et intermédiaires se coordonneront.

Pourcentage d'enfants adoptés entrés en Suisse romande avec l'aide d'un intermédiaire



Source : Coordination romande d'adoption

intermédiaires qui le regrettent amèrement (lire en pages 10-11). Le partage des tâches doit encore être clarifié, car ce sont les intermédiaires qui sont implantés dans les pays d'origine. Il seront désormais garants des adoptions avec les pays non conventionnés.

Mais surtout la CLaH a davantage responsabilisé les cantons dans la procédure d'attribution des enfants. En simplifiant celle-ci, on peut par exemple diminuer le nombre de documents à produire en négociant entre autorités centrales.

Un parcours d'obstacles

Le chemin est long pour adopter un enfant étranger. Et la Convention de La Haye, qui veut avant tout défendre les intérêts des enfants, rajoute des étapes. Avant l'entrée en vigueur de la CLaH en janvier 2003, l'Autorité centrale cantonale délivrait une autorisation d'adoption au début de la procédure et n'intervenait ensuite qu'au moment où l'enfant arrivait sur le territoire helvétique. Désormais, elle donne son aval au fil des étapes, du début à la fin de l'adoption. «Ce qui requiert un travail plus conséquent pour les services concernés, confirme Christian Nanchen, chef de l'Office cantonal du Valais pour la protection de l'enfant. Mais il nous paraît encore trop tôt de parler d'une réelle lenteur de la procédure. Seule une expérience de plusieurs années nous permettra de l'évaluer. Tout dépendra des moyens mis en oeuvre par les différents pays pour faciliter l'application de la procédure exigée.»

Pour Mireille Chervaz Dramé, «la lenteur est moins importante que la garantie que l'adoption se passe dans des conditions correctes et non à des fins commerciales». Et Christian Nanchen de

compléter: «Il se peut toutefois que, forts de ces préjugés, les parents choisissent en priorité des pays non conventionnés n'offrant pas toutes les garanties telles que le consentement libre des parents biologiques ou encore l'absence de versement d'une somme d'argent à ces derniers.» L'entrée en vigueur de la CLaH a quelque peu déboussolé les petits cantons alémaniques qui se sont groupés afin de développer des compétences communes. «Il faut reconnaître, observe Christian Nanchen, une forme de méconnaissance des pratiques et des exigences des pays conventionnés et donc une difficulté à renseigner les futurs parents quant à la manière dont la procédure se déroulera.» Des organismes tels que la Fondation suisse du Service social international (SSI) renseignent volontiers les parents, les autorités et les intermédiaires sur la «qualité» des organismes actifs à l'étranger. ■

F.D.M.

Sites à consulter:

- www.adopte.ch, association pour adoptés et adoptants, basée à Lausanne avec antennes cantonales. Excellent site.
- www.espace-adoption.ch: association de soutien et d'accompagnement. Idem
- ofj.admin.ch indique la liste des intermédiaires agréés

Voir également sur le site

- [hg-ge.ch/informationsociale/publications/...](http://hg-ge.ch/informationsociale/publications/) une bibliographie plus élargie sur l'adoption.

Convention de La Haye 1150

Voici les quatre principes de la Convention de La Haye

- L'intérêt de l'enfant doit être la considération principale.
- L'adoption internationale ne peut être envisagée qu'à défaut de solution nationale dans l'Etat d'origine de l'enfant (principe de subsidiarité).
- Les candidats à l'adoption doivent d'abord s'adresser à l'autorité centrale ou à des organismes dûment agréés dans l'Etat de leur résidence habituelle.
- Tout profit indu est prohibé.

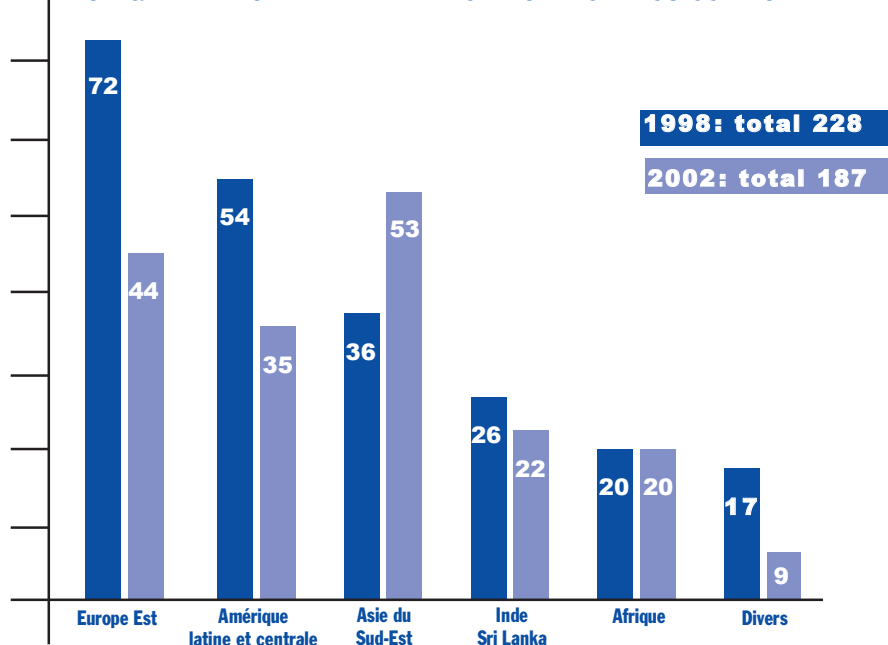
La Convention de La Haye décrit précisément les conditions à respecter dans le recueil du consentement des parents responsables de l'enfant lors de l'adoption. C'est un point essentiel pour protéger le lien biologique entre l'enfant et ses parents de naissance.

La CLaH propose aux Etats un système de coopération qui consiste en la création d'autorités centrales, l'établissement d'une procédure internationale et qui inclut le contrôle des agents intermédiaires. L'autorité centrale n'a pas à s'acquitter de toutes les tâches. Certaines activités sont du ressort d'autres organismes privés ou publics.

Pour en savoir plus : www.hcch.net

La loi d'introduction suisse de la CLaH élargit la protection internationale aux enfants issus des pays non conventionnés avec notamment la diminution de la durée de la tutelle, l'appui aux parents adoptifs, le droit à la connaissance de ses origines.

ORIGINE ET NOMBRE D'ENFANTS ADOPTÉS EN SUISSE ROMANDE



Notons qu'en 1998, l'Europe de l'Est arrivait en tête avec la Russie (30), la Roumanie (25) et la Bulgarie (11), suivie de l'Amérique latine (Colombie essentiellement) et de l'Asie du Sud-Est. En 2002, nous trouvons en première ligne l'Asie du Sud-Est, suivie de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine. A Genève, 27 enfants sont arrivés en 2002 en vue d'être adoptés contre 45 à fin octobre 2003. L'entrée en vigueur de la CLaH a certainement ralenti le processus en 2002, année préparatoire.

Source : Coordination romande d'adoption



Des pots-de-vin à l'enlèvement, l'adoption rapporte gros

Les moyens d'obtenir un enfant illégalement se multiplient, et de plus en plus de parents cèdent à la tentation. Une pratique à hauts risques pour les relations familiales.

La Convention de la Haye a pour but de placer l'intérêt de l'enfant au centre des procédures d'adoption et de rendre ainsi plus difficiles les malversations qui minent ce terrain. Elle s'attelle ainsi à une tâche titanesque...

L'adoption internationale est une illustration du déséquilibre Nord-Sud et elle en traîne dans son sillage les plus grands travers. Elle obéit elle aussi à la loi de l'offre et de la demande: plus les enfants du Sud sont désirés – petits et en bonne santé de préférence, plus ils sont «chers», et plus les moyens frauduleux de les obtenir se développent. «Elle met en jeu des milliards par année!», s'exclame Marlène Hofstetter, responsable du service adoption de Terre des hommes. Il est donc naïf d'imaginer que l'adoption consiste à assurer à un enfant promis à la souffrance et au sous-développement un avenir radieux. C'est pourtant l'une des sources majeures de la bonne conscience des parents.

Durant les deux dernières décennies, les pratiques douteuses se sont multipliées, favorisées par la globalisation des échanges, le développement d'Internet et la baisse du coût des voyages. Des parents de plus en plus nombreux oublient leurs scrupules. «Lorsqu'un enfant adoptable est convoité

par 20 couples, que font les 19 qui ne l'ont pas obtenu? Certains vont l'acheter! Les cadeaux obligatoires, la corruption, le vol et le trafic d'enfants, tout cela existe», observe Marlène Hofstetter. Certains pays ferment les yeux sur ce business qui engraisse avocats, direction et personnel des orphelinats, intermédiaires et fonctionnaires.

Enlèvements et faux papiers

Les manières de fouler au pied les principes éthiques sont nombreuses. Les exemples qui suivent ne sont donc pas exhaustifs:

- Une femme étrangère, contactée au préalable par un couple, arrive en Suisse avec un enfant en déclarant qu'il a été conçu par le père lors d'un voyage. Ne reste qu'à faire une reconnaissance en paternité. Le procédé peut aussi se dérouler dans le pays d'origine.
- Dans certains pays étrangers, le couple fait enregistrer un bébé nouveau-né comme le sien, alors qu'il a été «acheté» à un intermédiaire. «C'est une pratique commune aux Etats-Unis où les bébés peuvent être commandés sur le Net», souligne Marlène Hofstetter. «Et certaines agences déclarent ouvertement que les parents qui acceptent un enfant plus âgé ou souffrant d'un handicap bénéficient d'un rabais.»
- Certains bébés sont carrément kidnappés, et une fausse mère donne son consentement à l'adoption. «Il arrive aussi qu'un accouchement se fasse sous narcose, et qu'au réveil on dise à la mère que son enfant est mort, alors qu'il a été volé pour être donné en adoption. Dans d'autres cas, la mère est incitée à abandonner son enfant contre de l'argent.»
- Les papiers falsifiés sont aussi légion: faux certificats de naissance, faux consentements maternels, faux certificats d'origine, etc. Il arrive qu'avec les papiers d'une adoption, on fasse sortir deux ou trois autres enfants. Une anecdote circule à propos d'une «mère» guatémaltèque qui en trois ans a donné... 42 enfants en adoption.

Nombre de ces pratiques sont illégales, mais font rarement l'objet de poursuites faute de volonté ou de moyens.

Priorité aux autochtones

Dans divers pays, l'adoption a longtemps été déconsidérée. Ce tabou tombe depuis quelques années, une évolution favorisée dans certains Etats par l'extension de la classe moyenne. Les autochtones ont la priorité, puisqu'il est aujourd'hui admis qu'une adoption qui évite une transplantation culturelle est préférable pour l'enfant. «Quand j'ai commencé à me rendre en Inde, il y a 12 ans, personne ne parlait d'adoption nationale, raconte Marlène Hofstetter. Or, aujourd'hui, 60 à 70% des enfants adoptés le sont par des Indiens. Ils sont en bas âge et en bonne santé, soit la même population que désirent les couples des pays riches.»

Si les parents adoptent par des moyens discutables, ils prennent des risques, car rares sont les enfants qui à un moment ou l'autre ne demandent pas comment ils ont été adoptés. Et plus rares encore ceux qui se contentent de réponses dilatoires ou approximatives. Et dès lors, les relations familiales, voire l'équilibre de l'enfant, ont de fortes chances de se détériorer sérieusement. ■

Berne estime posséder un outil efficace

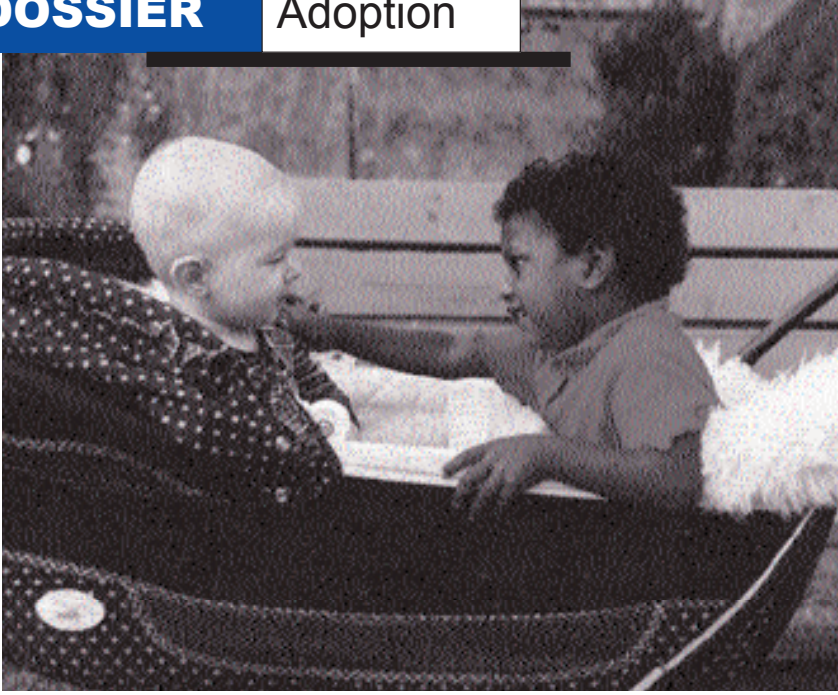
L'application de la Convention suscite beaucoup d'interrogations. Hervé Boéchat, collaborateur scientifique à l'Autorité centrale à Berne rassure.

- **Repère social : Le nombre des adoptions va-t-il baisser pour 2003 ?**
- **Hervé Boéchat :** Forcément. La mise en œuvre de la Convention a ralenti le processus. Il l'est aussi d'ailleurs dans certains pays d'origine qui viennent de la ratifier, comme l'Inde et la Bulgarie.
- **Avez-vous la compétence de dire : nous ne travaillons plus avec tel ou tel pays, les termes de la Convention n'étant pas respectés ?**
- Le système des conventions internationales le permet, mais la mise en pratique est complexe. En principe, une convention peut être dénoncée, mais le cas ne s'est pas présenté. En revanche, nous disposons d'outils efficaces pour nous assurer que tout fonctionne bien ou demander tel ou tel ajustement. La structure est internationale, nous possédons des numéros de téléphones et fax, des e-mails, nous pouvons obtenir des informations, les recouper avec d'autres autorités centrales européennes, procéder à des vérifications. Nous bénéficions aussi de collaborations avec des ONG, par exemple le Service social international qui a des antennes dans plus d'une centaine de pays. Enfin, si des pays non conventionnés posent problème, nous pouvons émettre des recommandations aux cantons. C'est arrivé l'année dernière, lorsque nous avons demandé de suspendre les adoptions avec le Cambodge, car les informations en notre possession ne nous permettaient plus de considérer ce pays comme sûr. Toutes les Autorités centrales cantonales suivent ces recommandations.
- **Est-ce que les Autorités centrales des pays d'origine vous renvoient parfois à des intermédiaires ?**
- Ce ne sont pas des intermédiaires, mais des organismes agréés, des structures privées auxquelles l'Autorité centrale a délégué des compétences de procédure. C'est souvent le cas pour le matching. Mais l'accord de principe doit être donné par le pays. La Colombie, par exemple, a un système mixte institutions privées et publiques.
- **Le rôle des intermédiaires sera-t-il désormais surtout interne, conseils aux parents et suivi des adoptions ?**
- Non, nous avons besoin d'eux dans les pays d'origine. Nous tentons de mettre en place un réseau international entre la Suisse et les nombreux pays d'origine. Les contacts ne sont pas faciles, nous ne connaissons qu'une petite partie des réalités du terrain. Leur participation est très importante par la connaissance qu'ils possèdent sur les pays et l'accompagnement des parents sur place, aussi bien sur les plans

administratif, organisationnel, qu'émotionnel. Ils nous aident dans notre objectif d'offrir la couverture la plus large possible des pays d'origine. Mais il est vrai qu'ils perdent la compétence du matching.

- **Les parents se plaignent souvent de ne plus savoir qui est leur interlocuteur direct une fois que leur dossier vous a été transmis...**
- C'est en principe l'autorité cantonale. Et l'intermédiaire avec lequel les parents sont en contact peut continuer à les aiguiller. Mais je vous concède que cette procédure n'est pas un modèle de simplicité et de clarté.
- **Les parents se demandent si cette nouvelle procédure va aboutir à une sorte de «tarif standard» d'une adoption...**
- C'est impossible. En Suisse, les taxes et émoluments cantonaux diffèrent, la manière dont fonctionnent les intermédiaires aussi (certains sont salariés de leur association, d'autres bénévoles), de même que tous les frais relatifs aux pays d'origine : billets d'avion, pension, pratique administrative (procédure gratuite dans certains pays, payante dans la majorité), etc.
- **Lorsque l'autorité cantonale vous envoie un dossier de parents, combien de temps le gardez-vous ?**
- Seulement quelques jours, le temps de vérifier que le dossier est complet et que les exigences légales sont remplies.
- **Combien de dossiers avez-vous transmis à des pays d'origine depuis le début de l'année ?**
- Quarante-cinq à ce jour (réd. : fin octobre).
- **Des enfants ont-ils déjà été accueillis en Suisse avec la procédure entamée en janvier 2003 ?**
- Oui, et le premier enfant «conventionné» est arrivé du Sri Lanka.
- **Les informations que vous donnez sur Internet sont presque inexistantes. Peut-on espérer mieux ?**
- Oui, nous préparons un site spécifique qui comprendra de nombreuses informations : procédures, textes de lois, liste des intermédiaires agréés, des Etats qui ont ratifié la Convention, fiche d'information sur les Etats d'origine, liste des autorités cantonales, page FAQ, liens utiles, etc. La mise en ligne est prévue pour le printemps 2004. ■

Propos recueillis par Mireille Vallette



© Terre des Hommes

Des intermédiaires jugent avoir reçu la portion congrue

Trois intermédiaires expliquent leur pratique. Parmi eux, la responsable de Terre des Hommes s'indigne du sort qui leur est réservé par la loi.

La mise en oeuvre de la Convention de la Haye (CLaH) suscite remue-ménage et inquiétude parmi les intermédiaires travaillant avec les pays conventionnés. Surtout que la loi introductive de son application en Suisse est plus restrictive que dans d'autres pays européens. Elle ne permet pas la délégation aux intermédiaires de certaines tâches telles que le travail avec les pays d'origine. Marlène Hofstetter est la responsable professionnelle du Service de l'adoption à Terre des hommes (TdH) Lausanne, qui travaille actuellement avec l'Inde (les adoptions avec le Nigeria et l'Ethiopie sont pour l'heure suspendues). Au bénéfice de 17 ans de pratique dans le domaine, elle préside la Conférence suisse des organismes intermédiaires en adoption (CSOIA), qui s'est fortement mobilisée pendant les débats parlementaires précédant la ratification de la CLaH. Si la responsable reconnaît que la Convention est bonne, elle en critique vivement la mise en oeuvre. «Les intermédiaires agréés qui travaillent avec les pays conventionnés sont au chômage technique. Il

est en effet prévu que les cantons doivent accompagner les parents dans le processus d'adoption, la constitution du dossier pour le pays d'origine; mais les cantons, surtout les petits, n'ont souvent pas les forces nécessaires ni la connaissance des pays d'origine.»

Le Bureau genevois d'adoption

Le Bureau genevois d'adoption (BGA), qui travaille avec de nombreux pays, fait figure d'ancêtre dans le domaine de l'adoption. Il fonctionne avec un comité et une présidente bénévoles, une secrétaire générale, une responsable administrative salariées à temps partiel, ainsi qu'avec un corps de bénévoles dont la plupart a fait l'expérience de l'adoption dans le pays dont elles sont responsables. Celles-ci sont bien placées pour préparer les parents, répondre à leurs questions, leur passer des tuyaux pratiques sur le pays choisi, sur «que faire et ne pas faire». Cela sécurise les parents en vue de ce qui est l'un des moments cruciaux de l'adoption: la rencontre avec l'enfant.

Le BGA commence peu à peu des accompagnements sous le règne de la CLaH. Les dossiers du début de l'année ont été encore conduits selon l'ancienne procédure.

Cependant, pour le BGA, le rôle de l'intermédiaire reste complémentaire à celui de l'Autorité centrale cantonale (ACC): les contacts dans les pays d'origine, la préparation du dossier pour ces pays, la préparation des parents et leur information sur le pays, restent de son ressort. «Mais maintenant, explique Véronique Ruffieux, secrétaire générale, ce dossier, nous ne l'envoyons plus au pays d'origine, mais à l'ACC, qui vérifie s'il est en ordre et le transmet à l'Autorité centrale fédérale. Et celle-ci l'envoie à l'Autorité centrale étrangère. Mais là-bas, nos référents continuent à suivre le dossier et à contrôler que les choses se passent correctement. Ils continueront à accueillir et à accompagner les parents qui vont chercher les enfants.»

Perte du matching

Cependant, le premier changement introduit par la CLaH, que le BGA vit comme une perte, c'est celui du matching, c'est-à-dire la proposition d'enfant faite aux parents adoptants par l'Autorité centrale étrangère. Ce moment – clé du processus d'adoption, où le désir des parents reçoit une concrétisation, revient désormais à l'ACC. «C'est comme si après avoir vécu toute la grossesse avec les parents (le dossier, la procédure, etc.), nous n'avions pas le droit d'assister à l'accouchement et devons attendre dans la salle d'attente! s'exclame Véronique Ruffieux. Cela enlève beaucoup sur le plan relationnel. Et ça a le désavantage, pour les adoptants, de disperser les rôles et de multiplier les intervenants.»

Si les intermédiaires sont mentionnés par la loi fédérale relative à la CLaH pour la préparation des parents et l'aide à la constitution du dossier pour le pays d'origine, TdH constate ulcéré que rien de tout le reste de leur travail et de leurs compétences n'a été pris en compte: connaissance approfondie des pays d'origine, transmission du dossier à une personne de référence sur place, suivi du dossier et de la procédure pour faire avancer les choses, contact avec l'enfant proposé, évaluation de son développement, aide pour les examens

médicaux (HIV, hépatite...), préparation de l'arrivée des parents avant le jugement d'adoption. Sans oublier tout le suivi, par l'intermédiaire, ici de l'enfant et de son intégration, ainsi que la transmission des rapports au pays d'origine.

Le terrain oublié

«La Suisse n'a pas prévu la question du terrain», poursuit Marlène Hofstetter. En effet, certains pays sont organisés de façon très centralisée, d'autres pas du tout, tel le Mexique, qui délègue la tâche aux 42 instances régionales. La Suisse n'avait pas non plus prévu que certains pays ne collaboreraient pas avec son Autorité centrale, lui préférant les intermédiaires connus sur place. Elle pensait qu'en tant qu'Autorité centrale elle n'aurait plus besoin des intermédiaires.

La nouvelle organisation ralentit les procédures. C'est l'un de ses principaux aspects négatifs : plus lourd, plus complexe, plus lent, le processus devient décourageant. «Les parents, perdus, ne savent plus à quel saint se vouer, constate tristement Marlène Hofstetter, ils n'obtiennent pas les informations des cantons, qui ne connaissent pas la réalité des pays et leur disent d'aller voir les intermédiaires. Mais ceux-ci sont plus ou moins bloqués, car ils n'ont pas de mandat officiel. D'autres cantons disent : on ne peut pas vous aider, débrouillez-vous. Ils recommandent de trouver sur place une personne privée, dont on ne sait pas comment elle travaille, pour suivre le dossier. Ce qui équivaut à une adoption privée sous la houlette de la CLaH, sans passer par un intermédiaire garant de l'intérêt de l'enfant.»

Rappelons que dans l'adoption privée, les parents peuvent se rendre, avec leur autorisation d'adopter, dans un pays non conventionné et chercher un enfant par leurs propres moyens, sans passer par un intermédiaire accrédité, donc sans garantie de l'intérêt de l'enfant.

La responsable à TdH estime que l'Autorité centrale fédérale se rend compte de la situation, mais rechigne à faire changer une loi à peine votée. Elle entrevoit une solution : que l'ACF cherche des alliances avec des intermédiaires sérieux, travaillant avec des pays conventionnés, et qu'elle signe un accord avec eux. Mais elle ne peut pas imposer aux cantons les intermédiaires, qui ne sont pas inscrits dans la loi.

Le positif

Question avantages, tous les acteurs de l'adoption internationale saluent le raccourcissement, positif sur le plan social et familial, du délai d'adoption de deux ans à un an. Le statut légal est ainsi plus rapidement clair. L'enfant reçoit plus vite le nom et la nationalité de ses parents. Il peut recevoir plus vite l'AI si nécessaire. Les questions d'héritage sont également plus vite clarifiées. La reconnaissance du jugement d'adoption prononcé là-bas allège la procédure ici. L'enfant devient immédiatement suisse, le temps de placement est supprimé. La CLaH instaure une meilleure éthique et des vues mieux partagées entre partenaires. Elle procure un meilleur contrôle de qualité des intermédiaires. Avant, c'étaient les cantons qui accréditaient, maintenant c'est l'ACF. Le droit de l'enfant à connaître ses origines est aussi régleménté.



©RP
La présidente du Bureau genevois d'adoption Manja Kuy et la secrétaire générale Véronique Ruffieux.

Haïti

Françoise Aebi travaille depuis 25 ans avec Haïti, pays non conventionné, où elle a peu à peu construit sa pratique, son réseau et son éthique. La CLaH n'a rien changé pour elle, si ce n'est qu'elle reçoit plus de demandes ! Mais elle ne peut pas répondre à toutes, même si Haïti, où l'adoption nationale ne fonctionne pas du tout, donne assez facilement en adoption ses enfants abandonnés. Elle fait en effet ce travail bénévolement, à côté de son métier d'infirmière de santé publique. Elle travaille actuellement seule, aidée par ses nièces pour les voyages.

Françoise Aebi a actuellement 12 dossiers en cours : les dossiers sont en Haïti et un enfant est attribué. Sept autres sont en attente. Dans les orphelinats de Mère Teresa où les mères viennent mourir, les enfants orphelins décèdent souvent en cours d'adoption, soit de malnutrition, soit de maladie. Et pour être sûr que l'enfant est orphelin ou tout à fait abandonné, il faut faire des recherches. Et ça prend du temps, comme tout en Haïti !

«Comme je veux être sûre que les choses se font honnêtement, j'avance moi-même les fonds, sauf une somme de 2000 francs demandée aux parents. C'est seulement quand l'enfant est là que je suis remboursée. Je veux éviter ainsi le reproche de faire de l'argent avec l'adoption. Avec les fonds sortis pour les adoptions en cours, je ne peux pas financièrement assumer plus. Je refuse que les parents m'avancent de l'argent, pour garder ma liberté et éviter les pressions du genre : *on a payé, on veut un enfant !*».

Quant au dossier social de l'enfant, qui contient notamment les circonstances de sa naissance, la mort de la mère, d'où il vient, son âge (souvent présumé), les tests médicaux, Françoise Aebi le remet aux parents en leur demandant de le conserver pour l'enfant. Elle-même garde les documents officiels concernant les parents. ■

Hélène Assimacopoulos

Les organes de coordination

La Coordination romande d'adoption (CRA) réunit régulièrement des partenaires privés et publics de Suisse romande en une plate-forme d'échange sur le paysage de l'adoption. Y participent les intermédiaires agréés, les assistants sociaux des services cantonaux d'adoption (ACC), le Service social international, Espace adoption.

La Conférence suisse des organismes intermédiaires en adoption (CSOIA)

a été créée par huit membres fondateurs pour faire du lobbying durant les débats parlementaires préparant la ratification de la Convention. Se voulant garante d'adoptions sérieuses et professionnelles, elle a élaboré une charte des intermédiaires en se fondant sur des principes éthiques centrés sur l'intérêt de l'enfant.

La Conférence latine des Autorités centrales cantonales travaille avec l'Autorité centrale fédérale depuis 2002. Elle a son pendant allemand depuis 2003.

Les parents cherchent leurs repères

Les questions concernant la Convention sont nombreuses, et la procédure contient quelques paradoxes.

La directrice d'Espace adoption à Genève en témoigne.

L'Association Espace adoption est animée par une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les personnes concernées par les questions de filiation. Subventionnée par le DIP, elle offre une palette d'activités qui permettent de se familiariser avec les procédures et d'affiner un projet d'accueil d'enfant. Ni intermédiaire, ni passage obligé, c'est un espace de liberté, de parole et de confidentialité où chacun peut venir s'informer ou consulter à son rythme. Il permet aussi de prendre appui en cas de difficultés, dès l'arrivée de l'enfant.

Le fichier comprend quelque 500 personnes: parents, futurs parents, famille, jeunes adultes adoptés.

L'entrée en vigueur de la Convention de la Haye entraîne toutes sortes de conséquences exprimées par les candidats à l'adoption. «Aujourd'hui, l'Autorité centrale essaie de faire tout son possible, mais le processus est ralenti, observe Christine Piffaretti, directrice d'Espace adoption. Et les parents s'impatientent.» Une autre difficulté s'exprime: «Une fois leur agrément en poche, les parents se sentent perdus, ils ne voient plus qui est dorénavant leur interlocuteur direct.»

La directrice, qui approuve sans réserve les objectifs de la Convention de la Haye, confirme que cette conjoncture encore nimbée de flou pousse certains parents à s'orienter vers des pays non conventionnés pour accélérer le processus. «Dans ce cas, le principe même de la Convention protégeant avant tout l'intérêt de l'enfant contre d'éventuels trafics, est totalement détourné.»

Le coût doit être justifié

L'une des questions récurrentes des parents est de savoir si la Convention va chercher à harmoniser le coût de la démarche. «C'est peu réaliste, mais nous rappelons toujours que l'argent demandé doit être justifié point par point afin que les parents n'aient pas l'impression d'acheter un enfant.»

Christine Piffaretti pointe un élément paradoxal de cette nouvelle procédure: «Durant l'évaluation, le couple va devoir définir un projet d'accueil relativement précis: âge de l'enfant désiré, origine, préférence pour un garçon ou une fille... La majorité se sentent perdus, car les intermédiaires susceptibles de leur fournir de l'information ne peuvent le faire qu'après obtention de l'agrément. Ce qui signifie qu'ils ne peuvent réellement connaître sa faisabilité.»

La Suisse n'a pas fixé d'âge supérieur limite pour l'adoption, ce qui n'est pas le cas de certains pays d'origine de l'enfant. «Un couple, par exemple, a perdu un an, car il s'est avéré que le pays choisi refuse de confier un enfant à des candidates de plus de 40 ans. A Espace adoption, nous orientons les parents vers le Service social international qui est susceptible de répondre aux questions pointues de législation des pays ouverts à l'adoption internationale.»

Cette Convention empêchera-t-elle vraiment les magouilles et les trafics? «Les gouvernements qui ont adhéré se sont engagés à respecter un cadre juridique et il faut vraiment espérer qu'ils le fassent

de façon correcte. Il est vrai que notre Autorité centrale n'a pas les moyens d'exercer un contrôle partout, mais le Service social international, par exemple, dispose d'antennes dans quelque 120 pays, et possède, si on lui en fait la demande, une certaine marge de manoeuvre pour informer les candidats d'éventuels manquements.»

Un projet en soi

Pour Espace adoption, la question la plus subtile à aborder est celle-ci: «Un agrément n'est pas un droit à l'enfant, mais une formalité. Ce n'est en aucun cas promettre à des parents un enfant au profil idéal. L'adoption est une prise de risque, et surtout, elle n'est pas une réponse à la stérilité. C'est un projet en soi.»

Mais l'équipe se heurte à un éternel paradoxe: «Nous passons notre temps à dire nous ne sommes pas au supermarché, il n'est pas question de choisir un enfant sur commande, alors qu'en fait, les parents sont obligés de procéder par élimination et de se diriger vers les pays d'origine avec lesquels la faisabilité du projet est la plus grande.»

Le rêve du nourrisson a fait long feu et «réussir à s'ouvrir à l'accueil d'un enfant de plus d'un an demande du temps. Parfois même, des candidats renoncent définitivement au projet d'adopter.»

Mais quelles que soient les motivations, l'adoption n'est pas un long fleuve tranquille: «Tout mon parcours me confirme qu'elle doit faire l'objet d'une attention particulière, pas seulement l'adoption elle-même, mais les questions qui naissent après, et le voyage éducatif.»

L'adolescence par exemple, remet souvent en cause les parents, qu'ils soient de sang ou adoptifs. Et parfois, de jeunes adoptés désirent se rencontrer entre eux pour partager et échanger. Les parents d'adolescents adoptés sont les plus nombreux à fréquenter Espace adoption après les couples candidats. «Lorsqu'ils désiraient adopter un enfant, les conjoints ont dû convaincre qu'ils représentaient de bons parents potentiels. Et quand les problèmes surgissent, cette image d'eux-mêmes est remise en question. Mais il faut à tout prix éviter de tenir un discours alarmiste qui suggérerait que tout enfant adopté va avoir besoin d'aide.»

Christine Piffaretti explore depuis une dizaine d'années l'univers infiniment complexe de l'adoption. «Durant toutes ces années, je me suis rendu compte de la subtilité de cette histoire de double filiation, cette alchimie très particulière composée de la souffrance d'un couple qui n'a pas pu donner la vie et de la rencontre d'un enfant qui va devoir gérer toute son existence avec son histoire d'abandon.» ■

Mireille Vallette

Christine Piffaretti :
«L'adoption n'est pas une
réponse à la stérilité. C'est
un projet en soi.»

Espace adoption
rue des Vollandes 30, tél. 022 910 05 48
espace.adoption@bluewin.ch
www.espace-adoption.ch

Genève met sur pied une unité d'urgence socio-sanitaire

Dès le printemps prochain, un travailleur social et une infirmière seront à pied d'œuvre la nuit et les week-ends, pour répondre à des situations d'urgence sociale.

Un homme ivre et blessé, qui souffre de problèmes psychiatriques... Une femme sauve, mais qui vient de perdre son enfant... Une personne âgée complètement déboussolée... Le réseau genevois en matière de prise en charge de personnes en détresse est dense, mais hors des heures de bureau, les victimes en demande d'aide tombent parfois à travers les mailles du filet, à moins qu'elles n'échouent dans les bras de personnes dont ce n'est pas vraiment le travail.

«Longtemps la police a dû s'occuper de tâches qui ne ressortaient pas directement de son travail», souligne en premier Eric Etienne, directeur adjoint au Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Il rapporte que cette «socialisation» de la police a souvent fait débat chez les sociaux. «Il y a une dizaine d'années, on disait, laissez faire la police, on s'occupera de ce cas demain! Par provocation, j'ai parfois suggéré l'envoi d'une équipe de travailleurs sociaux dans les rangs de la police. Pas question, répondaient les intéressés, pour qui il était exclu de tout confondre!».

Mais, estime ce haut fonctionnaire, assistant social de formation, les choses ont changé, et les acteurs du réseau se sont mis à travailler ensemble. Ainsi au printemps, assistera-t-on, dès janvier prochain, à la naissance d'une Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), cellule métissée attendue par tous les partenaires concernés par les urgences socio-sanitaires à Genève.

En duo

Inspirée du Samu social parisien, cette unité de terrain sera composée d'une équipe de deux personnes: soit un travailleur social et une infirmière spécialisée en soins communautaires. Ses membres seront recrutés par la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), mais l'UMUS accueillera peut-être ponctuellement d'autres professionnels du réseau.

La cellule fonctionnera sur appel téléphonique, durant la nuit, le week-end et les jours fériés. D'ailleurs, la ligne et le local utilisés seront ceux d'un outil de la FSASD déjà en place: le Relais d'urgences médico-sociales, un service diurne situé à Carouge. Le véhicule, qui reste à trouver, sera basé au même endroit.

«Il ne s'agit pas de rajouter une couche, mais d'assurer une bonne coordination entre le réseau et le déploiement de cette unité», résume Eric Etienne, persuadé que ce système générera «de grosses économies» en limitant le nombre d'interventions non appropriées et en coupant court à des situations de dégradation de la santé. Exemple cité par Marie-Danièle Bruttin, adjointe de direction au DASS, la chute d'une personne âgée dans son appartement. «Si l'UMUS intervient, elle pourra offrir un travail de prévention, proposer par exemple l'installation d'une alarme chez cette personne, ou alors, conseiller une hospitalisation».

Le réseau phosphore

Souhaitée par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, ancien patron des urgences aux Hôpitaux universitaires genevois (HUG), la mise en route de cette unité a bénéficié du savoir-faire de tout ce que la République compte de spécialistes de l'urgence. Soit une vingtaine de délégués, issus de la police, des HUG, de l'Hospice général, de la FSASD, du Département de l'enseignement public, et d'associations telles que l'Armée du salut, la Main tendue, ou le Groupe sida Genève. Réuni à partir de fin août, cet aréopage a été invité à plancher sur quatre thèmes choisis: les critères de l'urgence, la formation et l'organisation des équipes, les liens entre les structures de nuit et de jour et la question du logement. Autant de questions complexes, auxquelles les délégués devront continuer de répondre durant la conduite des actions sur le pavé. En fin de compte, cette réunion de professionnels autour d'un objectif commun est un événement en soi. «Nous aimerions par exemple que l'unité mobile puisse disposer chaque jour de places d'hébergement d'urgence», espère par exemple Eric Etienne.

Le projet doit être achevé d'ici la fin de l'année, mais sa concrétisation prendra encore quelques mois. En attendant, la Ville de Genève reconduit cet hiver un dispositif d'urgence mis en place l'année dernière: ouverture d'un abri de protection civile et rondes nocturnes d'une équipe du Square Hugo, lieu d'accueil et d'aide aux démunis. Un bilan sera par la suite tiré afin d'examiner l'opportunité de fusionner les deux dispositifs. ■

Stéphane Herzog

L'union libre a la cote... jusqu'à l'arrivée de bébé

En cas de concubinage, les désavantages du père, et dans certaines circonstances de l'enfant, sont nombreux. Une convention peut pallier partiellement cet état de fait.

En Suisse, l'union libre est largement répandue, mais on se marie dès qu'un bébé s'annonce. Un peu plus d'un enfant sur 10 naît hors mariage, contre 50% en Suède et 30% en France.

Les parents non mariés mais qui fondent un foyer sont confrontés à des désavantages liés à la fois à l'identité même de la personne (le nom et la nationalité des enfants), à la nécessité de réglementation contractuelle de l'union libre¹ et à la surveillance de l'Etat dans un but de protection de l'enfant. Ces raisons expliquent au moins partiellement le nombre inférieur d'unions libres en Suisse par rapport à d'autres pays.

Les droits des parents ne sont pas identiques selon qu'ils sont mariés ou non.

La mère non mariée détient seule l'autorité parentale sur son enfant, même en cas de domicile commun avec le père. Cela signifie en particulier que la mère dispose seule des droits et des devoirs envers l'enfant pour tout ce qui a trait aux décisions relatives à son éducation et à l'administration de ses biens. C'est elle qui choisit le nom, le lieu de la résidence de l'enfant, son école, elle qui est la représentante légale à l'égard des tiers et qui peut cas échéant représenter son enfant en justice. En application de l'art. 275a du Code civil, elle est tenue d'informer le père des événements particuliers survenant dans la vie de l'enfant, comme un changement de domicile, d'école, un problème de santé nécessitant des soins médicaux ou une hospitalisation. Le père a pour sa part le droit de s'informer auprès des tiers qui s'occupent de l'enfant, comme l'enseignant ou le pédiatre.

Le nom de maman

Le fait d'être parents non mariés a également des conséquences sur le nom et le droit de cité de l'enfant, puisqu'au contraire de l'enfant de parents mariés, celui qui naît hors mariage acquiert le nom que porte sa mère au moment de la naissance et reçoit la même origine qu'elle.

La reconnaissance de l'enfant par son père ne change pas ce droit. Toutefois, l'enfant étranger dont le père est suisse pourra bénéficier de la naturalisation facilitée s'il fait ménage commun avec lui ou s'il prouve avoir avec lui des relations étroites et durables.

En cas de décès de la mère et si les parents vivaient en concubinage, le père qui veut obtenir la garde et l'autorité parentale sur son enfant devra le mériter : une enquête des autorités tutélaires sera préalablement menée pour vérifier que cette solution est

bien conforme aux intérêts de l'enfant. Si généralement cela se passe bien, il peut pourtant arriver que le père soit confronté à un parcours du combattant, par exemple parce que les grands-parents maternels lui contestent ses qualités de père.

En cas de séparation, ces droits seront d'office attribués à la mère, à moins que le père ne puisse démontrer non seulement qu'il est le mieux à même d'élever l'enfant, mais aussi que la mère n'en est pas capable.

Cependant, les concubins peuvent convenir d'une autorité parentale conjointe, à la condition d'obtenir l'autorisation de l'autorité tutélaire. Ils sont alors obligés de rédiger une convention relative à la garde et à la prise en charge financière de l'enfant, de sorte que l'accord soit compatible avec le bien de l'enfant.

Une convention entre parents non mariés a ainsi l'avantage d'accorder au père des droits plus importants. En particulier, en cas de décès de la mère, il détient l'autorité parentale, ce qui évite l'intrusion des autorités tutélaires à ce stade pour décider si le père est apte à avoir les droits sur ses enfants².

Avantages financiers

Sous l'angle des conséquences financières, l'union libre présente un avantage : les impôts taxent 10 à 15% de plus les conjoints mariés que les autres. Cependant, il peut exister des différences selon les cantons. A Genève par exemple, la loi sur l'imposition des personnes physiques LIPP-V prévoit à son art. 12 al. 3 que si les parents non mariés ont des enfants à charge et font ménage commun avec eux, ils sont taxés séparément, mais selon le même barème que les parents mariés.

Les allocations familiales sont quant à elles réglées par chaque canton. De manière générale, il est acquis pour les conjoints que l'un ou l'autre des époux peut percevoir les allocations familiales, pour autant qu'il exerce une activité lucrative, ceci en application du principe de l'égalité de traitement. Hors mariage, c'est la mère qui les touche à moins qu'elle n'exerce pas d'activité lucrative, auquel cas le père les percevra. On retiendra que dans cette hypothèse, l'absence de mariage peut placer la mère dans une situation particulièrement précaire, puisqu'il n'existe pas d'obligation légale d'entretien entre concubins, ni de droits aux prestations des assurances sociales telles que rentes ou rentes complémentaires en cas d'invalidité ou rente de veuve.



© Louis Von Siebenthal

Concubins et droit des successions

En cas de décès de l'un des concubins, le survivant est placé dans une situation qui peut s'avérer très difficile, puisqu'il n'aura pas le statut d'héritier légal, voire ne sera pas héritier du tout si son compagnon ou sa compagne prédécédée avait omis de l'instituer héritier par testament. Dans la mesure où survient un conflit familial, par exemple au sujet du sort de l'héritage, la situation peut être particulièrement défavorable au concubin survivant.

Il faut en effet savoir que le droit successoral prévoit que les enfants et le conjoint survivant sont héritiers réservataires, ce qui signifie qu'une part déterminée de l'héritage leur revient de droit, sans que le défunt lui-même ne puisse, par testament, en décider autrement. Au contraire, le concubin ne peut bénéficier de la même protection. Un testament en sa faveur lui permettra d'hériter de la part dite quotité disponible, mais il ne pourra pas, contrairement au conjoint marié, faire usage du droit de l'art. 612a CCS*.

S'il est héritier par testament, il ne bénéficie néanmoins pas des exonérations propres à la qualité d'héritier légal. Il sera encore assez maltraité, puisqu'il devra payer des impôts successoraux qui peuvent être beaucoup plus élevés que s'il avait été marié. A Genève, le taux d'imposition pour le conjoint survivant varie de 2 à 11% selon la valeur de l'héritage et l'existence ou non d'enfants communs. Le concubin, lui, est traité comme les autres héritiers institués et doit verser une part de 20 à 26% de l'héritage à l'administration fiscale.

F.R.V.

* Selon cette disposition, le conjoint survivant peut demander que le logement et le mobilier lui soient attribués en imputation sur sa part. Il peut aussi obtenir un droit d'usufruit ou un droit d'habitation.

Par ailleurs, le principe de l'obligation d'entretien de l'enfant par les père et mère est applicable que ceux-ci soient ou non mariés. La répartition des frais d'entretien est d'abord laissée au libre choix des parents. L'entretien consiste à assumer les frais d'éducation, de formation de l'enfant et des mesures prises pour le protéger. Il s'agit d'apporter non seulement les prestations pécuniaires nécessaires, mais aussi, bien sûr, les soins et l'éducation. Souvent, les concubins qui ont élaboré une convention soumise à l'approbation de l'autorité tutélaire ont également prévu de quelle manière s'effectuerait l'entretien des enfants en cas de rupture entre eux. Il est aussi possible de rédiger une convention à ce sujet au moment de la séparation, auquel cas elle doit également être soumise à l'approbation du Tribunal tutélaire. Si aucun accord n'a été passé, et qu'il n'est plus

possible de trouver un terrain d'entente, il faut savoir que dans la mesure où les parents ne sont pas mariés et que l'autorité parentale appartient à la mère, le père sera tenu de payer une pension alimentaire conforme à ses ressources, à celles de la mère et aux besoins de l'enfant. La mère ou l'enfant, représenté par sa mère ou par un curateur désigné par l'autorité tutélaire, ont la possibilité d'agir par la voie judiciaire et peuvent demander au juge qu'il fixe la contribution d'entretien due par le père.

Ce système n'est finalement pas éloigné de celui qui prévaut en cas de divorce, où les époux peuvent convenir d'une solution qui sera entérinée par le juge du divorce si elle est conforme à l'intérêt de l'enfant. A défaut, le juge imposera une solution. ■

Francine Rieker Varin

- 1 Sur la nature du contrat de concubinage, voir chronique juridique in *Repère social* n° 26 d'avril 2002.
- 2 Il sied toutefois de relever qu'en cas de décès d'un parent, si l'autre parent est détenteur de l'autorité parentale, un curateur est désigné pour défendre les intérêts de l'enfant dans le cadre de la succession. On part en effet du principe qu'il existe un conflit virtuel d'intérêts entre les intérêts du conjoint survivant et ceux des enfants. Cette question se règle de la même façon que les parents soient ou non mariés.

La co-disciplinarité ou comment travailler «vraiment ensemble» ?

Anthropologie, sociologie, médecine ont beaucoup à apprendre les unes des autres. Un colloque a mis en évidence les promesses, mais aussi les pièges et de cette rencontre des savoirs.

Qu'est-ce que la co-disciplinarité? Une mode qui passera comme les autres, «la cerise sur le gâteau» pour des spécialistes en mal de thèmes de réflexion, un moyen de concrétiser le phantasme de l'approche globale de la personne souffrante qui redonnerait sens aux pratiques d'aide, un instrument pour rendre les réseaux de soins ou de santé opérationnels?... ou autre chose encore? Les 5 et 6 novembre 2003, s'est déroulé à Lausanne un colloque d'anthropologie médicale intitulé «La santé en débat : politiques de la co-disciplinarité» pour débattre de cette question.

Que l'on soit médecin, infirmier, assistant social ou psychologue, chacun se réfère à un savoir de base et à des compétences spécifiques tout en restant souvent dans l'ignorance du savoir et des compétences des autres. Si chacun se mettait à jouer le rôle de l'autre, ce serait peut-être pire encore! Tels ces jeunes médecins, brièvement initiés à l'enquête sociologique, qui s'aventurent dans la confection d'un questionnaire de piètre qualité et qui s'étonnent de ne rien pouvoir en tirer.

Ne pas faire tout et n'importe quoi

Jean Benoist, médecin et anthropologue à l'université d'Aix-Marseille 3, met en garde contre une fausse co-disciplinarité qui mènerait chacun à faire tout et n'importe quoi. «Il nous faut d'abord concevoir notre propre ignorance par rapport au champ de l'autre. Qu'est-ce que le corps pour un anthropologue qui n'a jamais palpé un ventre, ni fait un toucher rectal? Qu'est-ce que la part culturelle de la maladie pour un médecin empêtré dans ses propres stéréotypes sur les normes de santé et les bienfaits des traitements proposés?» Les opinions ne peuvent remplacer les connaissances. Elles sont dangereuses, car elles prennent le masque de la rationalité. Chacun se doit donc de garder la rigueur scientifique de la discipline maîtrisée et, dans les cas de double ou triple formation, de veiller à une rigueur correspondant à chaque démarche entreprise.

Malheureusement, en particulier dans les équipes hospitalières, c'est encore la hiérarchie qui dicte «qui fera quoi» et c'est le médecin chef qui prend la direction et la coordination des projets de

recherche; c'est lui qui sollicite les crédits et qui façonne l'objet de l'étude. Sylvie Fainzaing, anthropologue à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) à Paris, cite l'examen d'une étude sur la «compliance», c'est-à-dire l'observance ou non des prescriptions médicales. Le médecin s'intéressera à la prise ou non du médicament, à sa prise régulière ou non, à l'interruption ou non du traitement. Il oubliera qu'il devrait lui-même faire partie de l'observation: il est un acteur dans ce processus et un acteur important; il a lui-même des images – jamais neutres – sur le malade et la maladie; il formule tout un discours – parfois contradictoire – sur le corps malade. De son côté, l'anthropologue sera porté à se demander ce qu'il advient de cette «trace» qu'est l'ordonnance médicale: a-t-elle un caractère magique pour le malade? Qu'en fait-il? Change-t-il d'avis? Pourquoi? etc.

Dans cet exemple et dans d'autres, il convient de se demander comment se positionnent les différents représentants des disciplines médicales et des sciences humaines, ici le médecin et l'anthropologue. Comment ne pas ignorer le champ de l'autre? Comment ne pas le spolier ou le phagocyter? Comment garder une rigueur scientifique spécifique à sa discipline tout en restant ouvert aux autres? Comment articuler une pluralité des savoirs? Comment conjuguer ensemble théorie et pratique de plusieurs disciplines? Aux dires des participants du colloque, les confrontations peuvent être violentes. Peu importe, quand le respect des uns et des autres est assuré et si chacun apprend quelque chose de l'autre, ou mieux des autres.

Co, multi, pluri, trans...

Les professionnels de la santé ou du social ont toujours collaboré étroitement. Cela commence par l'appel téléphonique aux collègues d'une autre discipline pour faciliter la recherche d'une information, d'une adresse ou d'une aide possible.

Face à une problématique médicale ou sociale, on peut additionner des compétences ou des connaissances sans qu'elles se structurent entre elles. Même s'il y a danger d'amalgame, il est bon de savoir qu'il y a d'autres visions que la nôtre pour comprendre les tenants et aboutissants d'une

question actuelle. C'est la pluridisciplinarité ou multidisciplinarité.

Si plusieurs représentants de disciplines – ou professions – différentes discutent d'une même problématique pour arriver à une solution commune qui tienne compte de l'ensemble de leurs référentiels, ils approfondissent leurs échanges pour valoriser un produit commun. C'est l'interdisciplinarité.

Un pas supplémentaire serait fait si ces mêmes représentants de disciplines – ou professions – différentes arrivaient à construire de nouveaux schèmes de réflexion, voire d'étude, en termes de savoirs nouveaux pour arriver, étape par étape, à un travail véritablement intégré. Ce serait alors la transdisciplinarité. Mais c'est encore pour l'instant... «une musique d'avenir»!

La co-disciplinarité rend compte de ces trois modalités du travail en équipe impliquant deux disciplines au moins. Elle n'est pas franchement nouvelle, mais l'obligation d'échanger entre disciplines introduite dans les réseaux de soins ou de santé relance le débat sur ses conditions de mise en œuvre et ses limites.

La maladie vue par le médecin n'est donc jamais celle vécue par le malade. Alors que les spécialistes de santé publique rêvent de plus en plus de «santé parfaite», il reste des malades «satisfaits» de leur maladie. François Ansermet, psychiatre et psychanalyste (université de Lausanne) cite le cas d'un couple de lesbiennes, toutes deux sourdes, qui voulaient recourir à la procréation médicalement assistée d'un enfant, sourd comme elles, parce qu'elles ne considéraient pas leur surdité comme un handicap, mais comme une composante de leur appartenance culturelle.

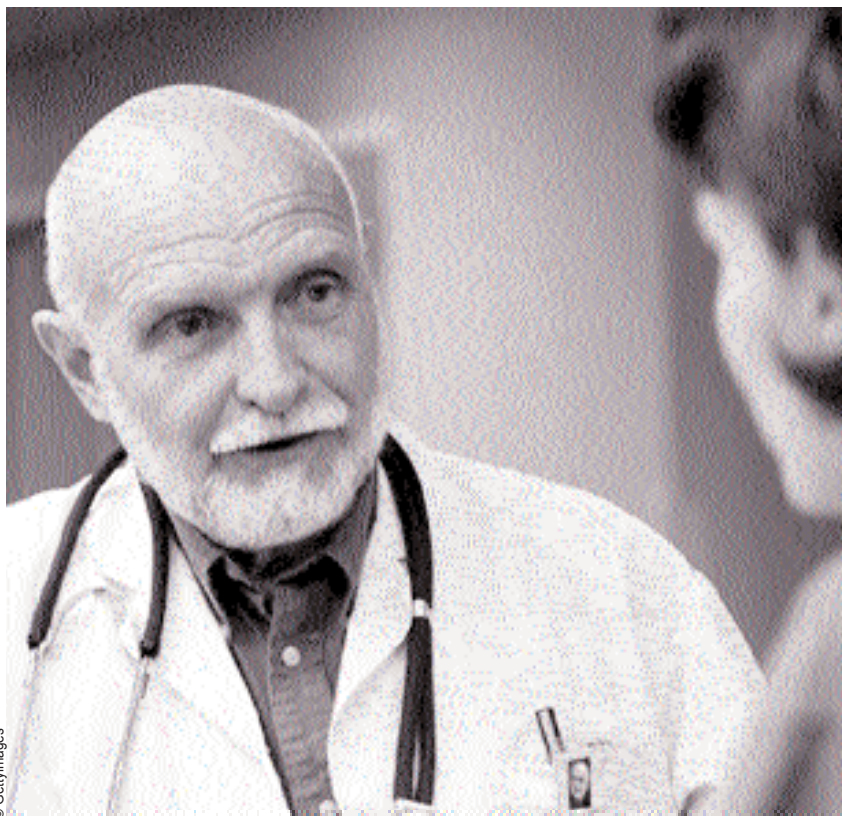
Des malentendus fructueux

Pour François Ansermet, la co-disciplinarité aurait tout à gagner à se concentrer sur des questions d'actualité et à explorer de nouveaux thèmes. Plutôt que de conjuguer des savoirs complémentaires sans savoir quoi en tirer, partons de ce qu'il appelle les «points de butée», c'est-à-dire les malentendus, les points de désaccord, surtout s'ils sont virulents, ou les points limites (là où la réflexion piétine, là où l'objet étudié résiste). Faisons des malentendus une méthode de travail, une piste pour forger un savoir nouveau. Ainsi les déterminismes. En psychologie comme en sociologie, ils restent forts et gardent encore une pertinence. En revanche, en biologie ils ont été fortement relativisés par les découvertes récentes.

Ainsi, ne serait-il pas intéressant de «faire un pas de côté» pour mieux voir dans chaque discipline? Jusqu'à présent, on a tenté de réunir – dans les équipes comme au sein des personnes une double ou triple formation – les savoirs différents. En quelque sorte, on les met alors ensemble pour les féconder réciproquement. Il en résulte souvent deux séries de savoirs écornés. François Ansermet préconise d'agir sur leur intersection. On articulerait ainsi des forces incommensurables pour déplacer les frontières des différents savoirs. Bien des habitudes à changer... mais pour quel profit!

Double ou triple formation

Assistants sociaux gagnés par l'analyse sociologique, biologistes ou médecins attirés par des études d'anthropologie, les témoignages ne



© Gettyimages

manquent pas de personnes chez qui la co-disciplinarité s'est incarnée dans un parcours professionnel. D'étape en étape, ces personnes passent d'une formation à l'autre par curiosité ou par nécessité quand il faut se reconverter ou échapper à l'épuisement professionnel.

Longtemps, cette accumulation de diplômes a été mal vue. On admet qu'il s'agit d'un enrichissement personnel, pas forcément d'un indice d'instabilité. Mais dès qu'il y a hésitation sur l'attitude à prendre ou risque de tension, on rejette cette «identité brouillée» pour revenir à la première qualification : l'infirmier anthropologue redeviendra infirmier et son salaire d'enseignant sera éventuellement calculé selon cette logique.

Quoi qu'il en soit, Jean Benoist, lui-même médecin et anthropologue (université d'Aix-Marseille 3), préconise d'éviter de passer tout de suite à l'étude de la complexité humaine. «L'être humain n'est pas fait pour mastiquer de gros morceaux, aime-t-il à répéter, il faut lui donner le temps de digérer une discipline d'abord, puis une autre.» Sinon, on tombe dans des amalgames désastreux ou, pire, on combine deux approches en autodidacte.

«Deux casquettes, c'est pratique», ajoute Alain Kaufmann (université de Lausanne). «On peut fréquemment en changer, selon les besoins. Mais, quand il s'agit d'obtenir des crédits de recherche, c'est moins drôle : plus personne ne peut vous loger dans les cases prévues, ni vous rattacher à un domaine précis.» ■

Josianne Bodart Senn

Pédale douce

Ilario Rossi, organisateur du colloque et anthropologue à l'université de Lausanne, voit l'anthropologue comme un «passeur de frontières», mais il doute des possibilités de faire naître une «culture commune» entre différentes disciplines en l'espace de quelques rencontres. Certes, les réseaux d'échanges existent de manière informelle depuis longtemps. Mais on ne peut décréter que, subitement, les uns et les autres doivent collaborer dans des réseaux formels. «Comme si, précise-t-il, on pouvait effacer 150 ans d'histoire des professions avec un système de hiérarchisation, des images et des traditions, ainsi que de multiples connotations à l'intérieur même d'un champ professionnel.» Des discussions obligatoires ne vont jamais de soi. Des études pluridisciplinaires sur des sujets sensibles non plus. Surtout lorsque, par ailleurs, les frustrations professionnelles du moment sont tuées – ou étouffées – par cette procédure de changement trop hâtive. J.B.S.

1 Cf. Ilario Rossi : Mondialisation et sociétés plurielles ou comment penser la relation entre santé et migration. «Médecine & Hygiène», 2455, 22 octobre 2003.



© Stéphanie Herzog

Billet de bus et ticket de caisse aident à apprendre le français

Créé il y a 5 ans, Espace-Femmes a fait sa place à Fribourg. Ce lieu de conseil, de formation et d'échanges propose de nombreuses activités pour favoriser le dialogue interculturel et l'intégration.

Un espace ouvert, peint en bleu, au rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment, au cœur de Fribourg: c'est Espace-Femmes. Des tables, une panoplie de journaux et de magazines, une petite estrade et des femmes qui se croisent. Certaines viennent suivre leur cours de français ou d'allemand, d'autres prendre un rendez-vous pour une consultation sociale, juridique ou professionnelle, ou tout simplement lire le journal. Ce lieu de rencontre, d'échanges et de conseil a été créé par plusieurs associations féminines et sections «femmes» des partis politiques fribourgeois en 1998. Ses activités en faveur des femmes immigrées et suisses en font un lieu privilégié d'intégration, fait d'un va-et-vient entre les cultures des femmes migrantes et la vie en Suisse. Les cours de langue connaissent un grand succès. «Nous devons refuser du monde», remarque Giovanna Gargenthini Python, responsable des projets d'intégration auprès d'Espace-Femmes. «C'est un cours de base destiné à toutes les femmes quel que soit leur niveau de formation et qui vise

l'autonomie de la personne dans le quotidien.» Une soixantaine de personnes de 29 nationalités fréquentent actuellement les quatre cours de français et les deux cours d'allemand.

Rompre l'isolement

Les formatrices partent du vécu des participantes et utilisent le jeu de rôle pour transmettre la langue. Comment s'expliquer quand on n'a pas pu prendre de billet de bus, parce que l'appareil était en panne? Comment se défendre quand on est accusé de vol, parce qu'on a oublié de garder le ticket de caisse? A quoi correspondent les mesures de soutien-gorge? Comment dire ses problèmes, ses douleurs au médecin?

«Toutes ces situations sont vécues, précise Claudine Marquet, formatrice. Et notre rôle consiste à apprendre aux femmes à se débrouiller si quelque chose arrive, à donner leur nom, leur adresse, à s'excuser. Nous communiquons des éléments très simples et oralement, en particulier pour les personnes analphabètes.»

«Des liens se créent, des amitiés se nouent», relève pour sa part Catherine Gruber, également formatrice. Grâce aux cours de langue, l'équipe d'Espace-Femmes met le doigt sur les principaux problèmes d'intégration des femmes à Fribourg. Après la langue, elles citent l'insertion sur le marché du travail, les rapports avec l'école et l'isolement. «Lors de nos premiers cours, certaines participantes étaient en Suisse depuis 10 à 15 ans et ne savaient pas un mot de français, relève Giovanna Gargenthini Python. Aujourd'hui, il y en a de moins en moins.» «Mais, ajoute Catherine Gruber, il existe encore beaucoup de solitude parmi les femmes migrantes.»

Autour de la table

Diverses activités mettent donc l'accent sur la rencontre, le dialogue interculturel et l'échange. Ainsi «Paroles de femmes», rendez-vous hebdomadaire, permet d'approfondir certains thèmes, comme l'école, l'éducation, le travail, la difficulté et la chance de vivre entre deux cultures, le racisme. Des conférences sont parfois organisées en prolongement de l'une ou l'autre thématique, autant d'occasions de comprendre les difficultés d'intégration rencontrées et de transmettre les valeurs et usages suisses, en particulier en matière d'éducation.

Espace-Femmes encourage également les activités concrètes. Sous le titre «Saveurs d'ici et d'ailleurs», elle propose de cuisiner ensemble et de découvrir ainsi un pays et ses traditions culinaires. Cette année, le riz est à l'honneur.

Les animatrices aiment mettre en valeur les richesses des femmes. Ainsi, une Africaine a été invitée à animer un atelier coiffure et à faire la démonstration de ses talents pour un défilé lors d'une journée organisée à Espace-Femmes. Claudine Matuvungua a réussi à ouvrir un salon de coiffure, mais son diplôme africain a dû être complété par un certificat décroché en Suisse. «De nombreuses Européennes viennent se faire coiffer chez moi», se réjouit-elle.

Espace-Femmes s'est aussi beaucoup engagée pour les sans-papiers et est très attentive à l'évolution de la législation sur les étrangers. ■

Annette Wicht

Libres propos sur les marins du travail social ...



La tempête se lève sur le vaisseau du social. Comment tenir le cap lorsque les eaux se déchaînent et que les capitaines semblent naviguer à vue ?

En écho lointain à votre numéro d'été, ma plume surgit des vagues... Qui mène en bateau qui ?* La métaphore, jolie quoiqu'un peu ridée par trop d'usages, suggère encore et toujours toutes les images possibles : mettre les voiles, embarqués sur la même galère et ramer pour tenir le cap, sans faire de vagues. Régater, aujourd'hui plus qu'hier, contre des vents contraires, sirocco économique ou bisés politiques contre l'air du large social...

«Le social vous mène en bateau» ! Je tique, je fais la moue, je réfléchis, j'écris. Adeptes de la forme active, je réclame cette fois-ci à la grammaire d'imposer sa passivité.

Le social est mené en bateau ! Oui, la forme passive convient mieux et comment... !

Sous les cieux orageux des alertes aux baisses de subventions, des injonctions venues d'une capitainerie en mal de cohérence, sous la pluie des contraintes bureaucratiques, comment les travailleurs sociaux pourraient-ils avoir encore le loisir de mener leur petit monde d'usagers en croisière sur des mers plus sereines ? Quand ils parviennent avec force et conviction à tirer des bords pour approcher le port en évitant les écueils, c'est déjà du beau boulot ! Et quand, des abysses sous-marins, l'écume de vagues laborieuses et mouvementées laisse émerger quelques projets inédits, alors là, chapeau ! Comme dirait le moussaillon-stagiaire, plein d'imagination pour faire avancer le navire, «les idées n'ont pas d'âge, elles ont seulement de l'avenir!». Le hic, c'est que l'avenir suit une dérive périlleuse. Parole de vieux loup de mer.

Pourtant, les idées ne manquent pas, surgies des archipels sociaux et de la tête de ceux qui les habitent. Ici, on souhaiterait avoir du temps, du soutien et un financement pour monter un atelier de construction métal-bois qui donnerait aux détenus un acquis de formation et un espoir de réinsertion. Un projet que personne ne conteste sauf que... la coordination entre les différentes instances pour que ce lieu voie le jour se heurte à une inertie décisionnelle et à un manque de fonds qui découragerait le plus vaillant des marins.

Écueils variés

Là, on espère créer un lieu de placement familial où parents et enfants seraient accueillis et suivis ensemble, mais le soutien effectif des autorités, en accord et pièces sonores, tarde à se concrétiser. Ailleurs, une crèche se bat pour garder son

ouverture à des heures de soirée permettant à des mères immigrées de suivre des cours du soir, mais il semble que des horaires nocturnes pour une halte-garderie, cela ne rentre pas dans les normes. Faudra-t-il renoncer à poursuivre, faute de crédits et de reconnaissance de l'utilité d'un tel projet ?

Plus loin encore, une maison de quartier attend depuis des années la construction d'un terrain d'aventures. Il risque enfin de sortir des résistances politiques et administratives, mais... le budget d'un poste d'animateur, essentiel pour organiser et coordonner l'encadrement des moniteurs et des utilisateurs, n'est pas prévu pour tout de suite. On sera donc dans l'illustration du paradoxe bien connu en travail social : au temps des ressources existantes de financement des postes, le projet se heurtait aux obstacles politiques de sa construction et maintenant que la première pierre peut enfin être posée, le beau terrain, hélas, ne pourra pas être habité !

Sans angélisme, j'affirme qu'une majorité de travailleurs sociaux est prête à s'engager vers des caps novateurs si... un minimum de soutien et de reconnaissance leur permettaient de tenir la route.

Rideau de fumée

Alors, je dis bravo à tous ceux qui osent encore, contre vents et marées, se soucier du babord quand la manœuvre oblige le tribord, et rester sur le pont quand le naufrage menace l'équipage. Bravo aux travailleurs sociaux qui ne veulent justement pas mener en bateau ceux qu'ils aident et soutiennent en préférant la transparence des enjeux aux brouillards des non-dits. A l'horizon 2004, un rideau de fumée voile en mystères volontaires le budget destiné au social et à l'éducatif.

Merci à *Repère social* d'avoir proposé un horizon plus élargi, le temps d'une vacance estivale. Hélas, je suis pessimiste : la météo s'obscurcit, la houle monte et laisse penser que la mer sociale risque de se déchaîner. Quand les sirènes alarment la mer, les marins perdent leur âme ! La corne de brume pourrait bien sonner dans les gelées hivernales.

Mais portée par une brise persévérante, j'abonde à l'édition de ce lointain numéro qui appelle à prendre la plume. C'est une idée qui m'est chère : qui dira mieux que vous ce qui se joue et se noue sous les rives de vos paysages professionnels ? ■

Josie Gay

Responsable de formation à l'Institut d'études sociales, Genève

NB : Un salut au texte de Martine Nobs, travailleuse sociale au CASS de la Jonction, paru dans le même numéro.

Cet écrit, issu d'un travail d'écriture proposé dans la formation en travail social à l'IES, suggère, par sa forme brute, cisailée aux rythmes d'un agenda journalier, toute l'épaisseur d'un travail d'ombre, dont la visibilité, nécessaire, n'en sera pourtant jamais que la vitrine.

* Dossier de *Repère social* No 49 intitulé : «Le social vous mène en bateau», qui décrivait diverses activités éducatives et thérapeutiques exercées par le biais de l'eau et des bateaux.

5 ans au service de l'information et de l'actualité sociales en Suisse romande ça se fête!

Pour marquer cet anniversaire *Repère social* offre à tous ses anciens et nouveaux abonnés une réduction de **Fr. 10.-** sur leur prochaine facture.

En renvoyant le coupon ci-dessous jusqu'au 30 avril 2004, vous bénéficierez des conditions spéciales suivantes :

Fr. 60.- au lieu de Fr. 70.- pour l'abonnement institutionnel

Fr. 50.- au lieu de Fr. 60.- pour l'abonnement individuel

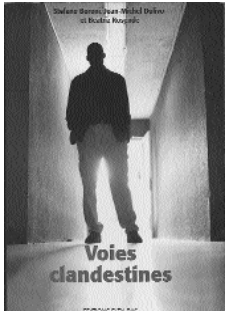
Fr. 40.- au lieu de Fr. 50.- pour l'abonnement étudiant



Profitez dès maintenant de cette offre anniversaire unique en retournant, dûment rempli, le coupon ci-dessous à : *Repère social*, 12 cours de Rive, case postale 3360, 1211 Genève 3 ou en adressant un e-mail à : aboRS@ge-ariane.ch

Nom	Prénom
Institution	
Adresse	Npa/Ville
Tél./Fax	E-mail
Ancien abonné (No d'abonnement)	Nouvel abonné <input type="checkbox"/> (si oui cochez svp)
Date	Signature

Voies clandestines



Les sans-papiers sortent de l'ombre en Suisse. Ils travaillent sans autorisation de séjour notamment dans cinq secteurs: services domestiques, nettoyage, construction, hôtellerie-restauration et agriculture. *Voies clandestines* leur donne la parole dans une première partie

: des témoignages édifiants trahissent leur souffrance, leurs angoisses et les effets destructeurs d'une politique helvétique avant tout répressive. Ils représentent une force de travail malléable et corvéable à merci. «En Suisse, tu es suspect dès que tu es Latino» indique l'un d'entre eux. Ils sont traqués aux arrêts de bus; leur passeport leur est confisqué, ils reçoivent une lettre d'expulsion ou paient une amende. Souvent brutalisés, enfermés, déshabillés sans respect ni pudeur...

Difficile de les dénombrer. Ils seraient entre 150 000 et 300 000 en Suisse. La deuxième partie de *Voies clandestines* met l'accent sur leurs droits souvent bafoués, voire ignorés, leurs conditions de vie, leur accès à la formation et à la santé. Un plongeon brutal au coeur de leur environnement et des interrogations qui subsistent. Comment tout cela est-il tolérable dans un Etat de droit tel que la Suisse? Comment améliorer leur sort et leurs conditions sans condamner également les Suisses qui leur offrent de l'aide et qui sont accusés d'être complices? ■

F.D.M.

Du mal travailler au mal vivre



Et si les Etats, les patrons, accordaient enfin aux travailleurs le droit à la paresse? Tout le monde, productivité et clientèle compris, s'en porterait mieux. C'est, en gros, la résumé possible de la volumineuse enquête de Denis Ettighoffer et Gérard Blanc. En effet, leur thèse est qu'«à

l'avenir, le travail sera vraisemblablement mis en perspective avec les autres activités à l'échelle temporelle d'une vie humaine. Le temps de travail et le temps libre se répartiront mieux entre les âges». Autrement dit encore, il s'agirait de repenser la durée du travail, de ne pas mettre automati-

quement les salariés à la retraite à un certain âge et de pratiquer une politique des revenus qui permettent à chacun de travailler et de se reposer, tout en gagnant sa vie.

Avant d'arriver à ces propositions qui incluent notamment la prolongation de la vie professionnelle à un rythme moins soutenu et un allongement de la durée des cotisations de retraite, les auteurs passent en revue toutes les raisons qu'ont les Français de mal vivre leur activité professionnelle. C'est ce qui fait tout le sel de ce gros livre très documenté et lui confère un intérêt aux yeux des lecteurs suisses au-delà des commentaires sur l'introduction des 35 heures hebdomadaires de travail.

Les auteurs décortiquent l'agitation qui passe pour de l'activité productive, pointent le sentiment d'urgence qui atteint presque tous les secteurs professionnels et mettent en perspective les sentiments de démotivation et de défiance qui atteignent nombre de salariés. Particulièrement croustillante est la description du «travail en miettes» version nouveau management, avec délais de livraison, courriels incessants, réunions, conférences téléphoniques, etc., qui fait croire à ses victimes qu'«être dérangé constamment est l'apanage des gens importants». ■

D.G.

Secondas – Secondos



Enfin une bonne nouvelle sur le front de l'immigration! Une recherche réalisée à Bâle Ville et à Genève révèle que les parcours de formation des Espagnols et Italiens de deuxième génération sont très performants (grande majorité dans le postobligatoire, pourcentage important à l'université).

Conséquence logique: les professions manuelles sont abandonnées au profit de celles d'employés qualifiés, cadres moyens et cadres supérieurs.

Il devient difficile de comprendre pourquoi même quand les parents n'ont pas terminé l'école obligatoire, la mobilité sociale est aussi forte. Car cette réalité contredit toutes les recherches qui démontrent qu'un faible milieu socio-culturel prédispose à l'échec scolaire. La dynamique liée à l'émigration est-il si forte qu'elle efface cette variable?

Dans le domaine du couple, les découvertes sont tout aussi surprenantes. Sur le plan du partage des tâches, Suisses et immigrés ne se distinguent pas. Et les femmes espagnoles et italiennes sont plus nombreuses à garder un emploi lorsque les enfants arrivent.

Une recherche à lire d'urgence si l'on aime perdre ses préjugés. ■

Mi.V.

Voies clandestines,
Stefano Boroni,
Jean-Michel Dolivo,
Beatriz Rosende,
Lausanne, Editions
d'En Bas, 204,
147 p.

Du mal travailler au mal
vivre
Denis Ettighoffer, Gérard
Blanc
Du mal travailler au mal
vivre
Eyrolles Editeur, 2003,
Paris, 424 p.

Secondas – Secondos
Le processus d'intégration
des jeunes adultes
issus de la migration
espagnole et italienne
en Suisse
C. Bolzmann, R. Fibbi,
M. Vidal
Ed Seismo, 2003, 240 p.

La Bibliothèque Filigrane vous propose ses nouveautés accessibles en prêt

Social

La politique familiale en Suisse: enjeux et défis
Bernard Dafflon
Lausanne: Réalités sociales, 2003, 302 p.

Environnement

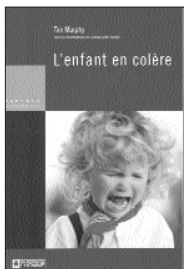
Femmes et économie solidaire
Isabelle Guerin
Paris: La Découverte, 2003, 302 p.

Genre, mondialisation et pauvreté
Dir. de Christine Verschuor
Paris: L'Harmattan, 2003, 255 p.

Enfant

Adolescents: halte aux clichés
Olivier Piot
Toulouse: Milan, 2002, 225 p.

L'enfant en colère
Tim Murphy
Québec: Les éd. de l'Homme, 2002, 293 p.



Bibliothèque Filigrane
67, rue de la Servette
1201 Genève
Tél. 022/740.31.41
filigrane@f-information.org
www.f-information.org/filigrane

Grandir dans une famille lesbienne: quels effets sur le développement de l'enfant?
Fiona L. Tasker, Susan Golombok, Pierre Levy-Soussan
Issy-les-Moulineaux: ESF, 2002, 203 p.

Petite terreur ou souffre-douleur: la violence dans la vie de l'enfant
Stéphane Bourcet, Yves Tyrode
Paris: Albin Michel, 2002, 195 p.

Rester enfant, devenir adulte: la cohabitation des étudiants chez leurs parents
Elsa Ramos
Paris: L'Harmattan, 2002, 264 p.

Famille

Re-créer les liens familiaux: médiation familiale et soutien à la parentalité
Michèle Savourey-Alezra
Lyon: Chronique sociale, 2002, 187 p.



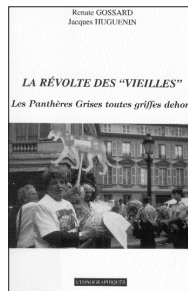
La place des hommes et les métamorphoses de la famille
Christine Castelain-Meunier
Paris: PUF, 2002, 192 p.

Crèches, mode d'emploi: vécu et réalité des modes de garde aujourd'hui
Marie-France Custos-Lucidi
Paris: La Découverte, 2002, 152 p.

Vieillesse

La révolte des «vieilles»: les Panthères grises toutes griffes dehors
Renate Gossard, Jacques Huguenin
Paris: L'Harmattan, 2002,

183 p.



Vieillir jeunes, actifs et disponibles?
Ed. Claudine Attias-Donfut, Pierre Tripièr
Paris: L'Harmattan, 2002, 278 p.

Santé

Faire vivre et laisser mourir: le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort
Dominique Memmi
Paris: La Découverte, 2003, 308 p.

Voir et agir: responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes
Genève: Médecine et hygiène, 2003, 319 p.

Handicap

Anatole ou le récit d'une différence
Bénédicte Sers
J.-C. Lattès, 2003, 220 p.

Travail

L'énigme de la femme active: égoïsme, sexe et compassion
Pascale Molinier
Paris: Payot, 2003, 275 p.

Lutte des sexes & lutte des classes
Revue Agone n°28
Marseille: Agone, 2003, 261 p.

Management et culture féminine. Cadres, chefs d'entreprise: cherchez la femme!
Lausanne: Revue économique et sociale, mars 2003, 136 p.

Exclusion / Intégration

Rapport conjoint sur l'inclusion sociale
Commission européenne
Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002, 218 p.

Etrangers

Ce sont elles les vrais modèles...
Association du prix «femme exilée, femme engagée»
Genève, 2003, 35 p.

La fatiha: née en France, mariée de force en Algérie
Jamila Ait-Abbas
Neuilly-sur-Seine: M. Lafont, 2003, 283 p.

Entre vie privée et vie publique, les frontières sont incertaines

Où doit s'arrêter le regard de l'autre ? Que peut-on dire ? Que doit-on taire ? Les repères anciens semblent disparaître. Et pourtant, un «privé» et un «public» subsistent, l'un par rapport à l'autre.

L'historien Antoine Prost rappelle que, depuis deux siècles, le public (domaine de l'Etat) se distingue toujours plus du privé (affaires de la famille). Il précise que dès le milieu du XX^e siècle, le privé de l'individu s'est démarqué au sein même de la famille : il s'agit d'avoir un lit – ou une chambre – à soi, de pouvoir s'y enfermer et se protéger de tout regard (*Sciences humaines*, 27). Dans le même temps, l'occupation professionnelle émigre du domicile vers la rue ou l'usine. Mais, petit à petit, l'atelier et le bureau s'humanisent eux aussi : on y crée des espaces de sociabilité (dont l'inévitable machine à café) et de nouvelles règles non dites émergent entre collègues et supérieurs (dire bonjour, faire la bise, commander amicalement).

A l'inverse, Dominique Mehl remarque que «des problèmes qui étaient nimbés de gestes et de cérémonies publics peuvent refluer vers les sphères de l'intime. Le deuil, autrefois socialement institué par des rites symboliques, s'est peu à peu replié sur un vécu purement personnel, sollicitant un travail psychique que l'expression «faire son deuil» signale (...). La pudeur, la discrétion, le quant-à-soi étaient collectivement définis par les moralistes, les idéologues, les pédagogues. De même, le contour et l'étendue des thématiques publicisables étaient codifiées par la société. La séparation entre espace public et espace privé, historiquement et culturellement variable, demeurait un principe d'organisation du débat public défini par la collectivité du moment. Aujourd'hui, cette distinction vacille, les frontières se brouillent, les territoires se chevauchent. Aucune question privée n'est à l'abri de l'indiscrétion publique. Les médias recueillent des confidences jusqu'alors murmurées dans les confessionnaux» (*Sciences humaines*, 34).

Joël Roman compare l'écran de télé, «glace convexe qui fait pénétrer le monde au cœur de l'intimité familiale de chacun», à la vitre de l'automobile, «glace concave qui met chacun dans une bulle d'intimité en public» (*Esprit*, 43). La télévision est cet outil qui permet à des personnes de s'inviter sans façon à la table familiale tandis que l'automobile est ce prolongement de l'intimité du foyer qui se promène en toute transparence dans l'espace extérieur.

De l'intime à... l'extime

Mais «l'automobile ne publicise pas le privé, pas plus que la télévision ne privatise le public», car de nouvelles règles régissent le fonctionnement de l'espace public (*Esprit*, 44). L'intime de plus en

plus exposé, voire surexposé, devient «extime» selon le psychanalyste Serge Tisseron. Il est le «signe d'une incertitude sur soi, d'une faille, d'un besoin de reconnaissance» (*Esprit*, 48).

C'est pourquoi, la télévision propose aujourd'hui «une gamme de situations, une galerie d'individualités possibles» et elle valide «notre existence ordinaire tout en nous assurant que nous n'en sommes pas prisonniers». Elle est «une gigantesque centrifugeuse de destins individuels» qui nous assure que «nous aussi, nous avons une vie intéressante, quelque part entre l'explorateur audacieux de mondes inconnus et l'autiste empêché de s'accomplir» (*Esprit*, 49). Elle génère des modèles par classes d'âges. Elle constitue un espace de présentation de soi et d'interrogation sur soi. Pour Jean-Claude Kaufmann, chacun – ou chacune – se doit d'élargir sa surface d'existence, de se construire soi-même, de s'inventer si possible avec originalité tout en sortant des cadres imposés. Il y a peu de temps encore, il s'agissait seulement de «tenir son rang, respecter les mœurs établies et vivre sa vie comme un destin» (*Le Débat*, 147).

Les «auras» de la communication

Entre le face-à-face et les appels publics, il y a toute une gamme d'échanges possibles. Prenez les téléphones portables : une étude originale propose un «atlas» des communications, rendant visibles les véritables réseaux. Ce «phénomène très riche, extrêmement complexe, en mouvement et création perpétuels» (*Sociétés*, 90) a été analysé à trois niveaux : d'individu à individu, dans de petits groupes et dans une même communauté. Il s'agit de «saisir l'effervescence sociale» entre téléphones portables «sans l'enfermer dans des structures rigides». Et, pour cela, repérer des «auras» de communication, c'est-à-dire des représentations métaphoriques de l'espace social d'interaction. Celles-ci vont du «ventre» (un «prétexte sans texte», un signe entre couple non pour parler, mais pour confirmer sa présence) au «tournesol» (des échanges de «textos» entre adolescents d'une même classe rendant leur espace physique plus riche et profond). ■

Privé et public : le brouillage télévisuel. Joël Roman, *Esprit*, Paris, France, no 293, mars-avril 2003, 43-52.

Médias, identité personnelle, mémoire collective. Le débat, Paris, France, no 125, mai-août 2003, 144-189.

Les nouvelles frontières de la vie privée. *Sciences humaines*, Auxerre, France, no 140, juillet 2003, 21-39.

Atlas de communication «aurale». Une carte de la communication et de ses flux. *Sociétés*, Bruxelles, Belgique, no 79, 2003/1, 89-104.

Josianne Bodart Senn

SOCIAL

OFSTAT, deux brochures

L'Office fédéral de la statistique vient d'éditer deux brochures: «Les working poor en Suisse, travailler et être pauvre», enquête sur la population active en 2002. Et comme chaque année, «Les Comptes globaux de la protection sociale», soit l'ensemble des mesures publiques et privées couvrant les besoins vitaux de la population et la protégeant des «risques sociaux». order@bfsadmin.ch ou tél. 032 713 61 51/67 91

L'ARTIAS en ligne

A lire dans le site de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) les dossiers de novembre: «Lutte contre la violence conjugale: le concept neuchâtelois» et de décembre: «Libre circulation des personnes: un casse-tête pour le social...»

www.artias.ch

VD Le blues des Assises

Près de 200 assistants sociaux ont participé le 3 octobre aux premières Assises de l'action sociale régionalisée du canton de Vaud. Au fil des échanges et témoignages, un bilan sans surprise s'est dessiné: complexité croissante des situations, surcharge, découragement et manque de moyens. *24 Heures, 9/10/2003*

VD Fonctionnement dangereux au TG

Les dysfonctionnements s'accumulent à l'Office vaudois du Tuteur général: gestion approximative des comptes des pupilles, assistants sociaux débordés, aide sociale oubliée, système informatique désuet, contrôles inadéquats ou inexistant, etc. Ce cafouillage a entraîné un trou d'au moins un demi-million. *24 Heures/ 1/11/03*

GE Art sacré et profane

Le calendrier interreligieux de la Plate-forme genevoise a paru. Il invite à «découvrir la richesse et la force de l'art qui témoigne de l'universalité de l'esprit humain dans sa maîtrise de la matière et dans son aspiration à un dépassement». Le calendrier sert aussi

de support pédagogique, et accompagné du portfolio, il peut faire l'objet d'un beau cadeau. Tél. 022 733 09 20, secretariat@interligieux.ch

GE Une directrice renonce

La directrice de l'Hospice général, désignée à l'unanimité par son conseil d'administration, a jeté l'éponge avant son entrée en fonction. Victime d'une campagne de diffamation, elle a affirmé ne pas vouloir déstabiliser une institution déjà confrontée à de sérieux défis. Depuis cette décision, une polémique se développe, notamment autour d'un audit réalisé à l'Office cantonal du logement où travaillait la directrice.

Suite du SSJB

U-BE lente élaboration de l'après Service social du Jura bernois (SSJB), les autorités de toutes les localités du district de Courtelary (sauf celles de Tramelan et St-Imier) ont annoncé leur volonté d'entrer dans le futur Service d'action sociale de Courtelary (SASC). Celui-ci pourrait être créé en janvier 2004 et entrer en fonction en été. *L'Express, 31/10/03*

ENVIRONNEMENT

Amnesty sur la Toile

Le 10 décembre est la Journée des droits humains. Le site des éditions francophones d'Amnesty international (www.efai.org) a été réorganisé et représente une mine d'informations en français. Les autres sites francophones complètent la panoplie: www.amnistie.qc.ca (Canada) avec www.aibf.be (Belgique) et www.amnesty.asso.fr (France)

Salon international de l'économie durable

Gestion bio des entreprises, droit humanitaire, hôpital holistique, entrepreneuriat responsable, lutte contre la désertification, etc. Ces thèmes ont été traités lors du 3e Forum de Genève qui a réuni 300 hommes d'affaires, scientifiques et diplomates de 34 pays. Site: www.forumde-geneve.com *Tribune de Genève, 7/11/03*

La Suisse n'est pas durable

«Le développement durable en Suisse - Indicateurs et commentaires» publié sous l'égide de trois offices fédéraux révèle que la Suisse n'est pas sur le chemin de la durabilité. Le projet Monet propose quelques pistes pour changer de cap. L'ouvrage est à commander à l'Office fédéral de la statistique, service des publications, tél. 032 713 60 60 *Le Courrier, 11/11/03*

Le défi démographique en forum

Le forum national de Caritas, le 23 janvier 2004 à Berne, placera le défi démographique au centre du débat avec pour thème «Y a-t-il une solidarité entre les générations?» (voir Agenda)

Migrations et détention

Une centaine de cadres du monde pénitentiaire romand et tessinois ont planché sur les retombées des flux migratoires dans leur domaine d'activité. Plus encore que la croissance du nombre d'étrangers dans les prisons (60% environ), c'est l'explosion du nombre de nationalités et la réinsertion qui préoccupent. *Journal du Jura, 30/10/03*

FR Chaire de travail social

Cette année, la Chaire francophone du Département travail social et politiques sociales a orienté son traditionnel cycle de conférences publiques autour du thème «Société en changement/ société de changement». Elle reconduit aussi les Midis du social. (voir Agenda)

GE Les bonjour de Caritas

«Aujourd'hui j'ai dit bonjour, on m'a souri». C'est sur ce thème que Caritas a organisé une action durant le mois de novembre dans les bus genevois. Des comédiens de Créadevelop tentaient ainsi d'inciter les voyageurs à la courtoisie et au resserrement du lien social. Rude tâche! *Le Courrier, 23/10/2003*

GE La gauche soutient les squatters

A l'approche de l'hiver, la crise du logement se fait plus dure. Une manif de squatters, (du collectif Haro, nom d'une usine désaffectée), soutenue par la gauche et suivie d'autres actions, veut faire changer la politique durcie d'évacuations menée par le Procureur général et les milieux immobiliers. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est également mis sous pression. *Le Courrier, 10/11/03 et Tribune de Genève, 11/11/03*

VD Nouvelle aide au logement

La Ville de Lausanne va introduire une aide personnalisée au logement, à l'image de ce qui se fait à Genève. Cette allocation sera de 200 francs en moyenne, mais la Ville désire que le canton en paie la moitié. En attendant, et pour autant que le Conseil communal suive, les citoyens concernés recevront une demi-allocation. *24 Heures, 11/10/2003*

JU Belles retraites à la trappe

Introduites l'an dernier, les généreuses mesures d'encouragement à la retraite anticipée sont tombées sous le couperet de la commission de gestion et des finances du canton du Jura. La grosse centaine d'enseignants et de fonctionnaires qui s'approprièrent à faire valoir ce droit se sentent floués. *L'Express, 21/10/03*

JU-BE EFFE a 10 ans

En 10 ans, EFFE, Espace femmes formation emploi, à Bienne a connu une forte évolution. Son équipe de sept collaboratrices accueille un public non plus seulement de femmes au foyer et de chômeurs, mais aussi de bénévoles, cadres d'entreprises, syndicalistes ou doctorants. Le bilan de compétences reste son point fort, mais Effe a élargi sa palette de cours à de multiples formations d'adultes en situation d'activité. *Journal du Jura, 30.10.03*



Prévention du jeu excessif

Faites vos jeux. Rien ne va plus. Le bruit des sous, l'ambiance feutrée d'une salle de casino peuvent très vite déconnecter une personne de la réalité. La dépendance au jeu s'installe lorsque le besoin de jouer devient plus fort que la volonté d'arrêter. Et cela malgré des effets négatifs. La trajectoire classique d'un joueur compulsif se compose de trois phases: le gain, la perte puis la phase de désespoir. Facile de conserver les bons souvenirs et de gommer les pertes financières. Attention aux pièges, en particulier à cette illusion d'avoir un pouvoir sur les résultats qui sont toujours... aléatoires.

Une brochure éditée par le Centre de prévention des problèmes de jeu excessif propose un mini-test et indique des adresses, des ressources et des personnes prêtes à aider tout joueur en phase de déséquilibre. Un site Internet est également accessible:

riennevaplus.org.

Coordonnées: tél. 022 329 11 70. E-mail: riennevaplus@iprolink.ch

F.D.M.

BE Logement: pas de procédures gratuites

Le gouvernement bernois a rejeté une motion demandant d'instaurer la gratuité des procédures de bail: les offices de location permettent de traiter gratuitement les litiges dans ce domaine, une assistance judiciaire peut être demandée. Quant au montant de la valeur litigieuse, cette avance de frais en fonction d'un loyer calculé sur 20 ans, le gouvernement se retranche derrière le droit fédéral, contraignant pour les cantons. *Journal du Jura, 28/10/03*

ENFANCE/JEUNESSE

Absentéisme modéré

Avec une moyenne de 16% d'élèves qui ont fait régulièrement l'école buissonnière en 2000-2001, la Suisse est légèrement en dessous de la moyenne des 42 pays étudiés, révèle une étude de l'OCDE. L'Espagne (34%), le Danemark et la Pologne détiennent le record d'absentéisme. Hors pays OCDE, Israël (45%) et la Bulgarie sont en tête, alors que la Chine et Hong Kong (3%), le Japon et la Corée ne connaissent presque pas le phénomène. *Journal du Jura, 16/10/03*

VoteYoung.ch

Une campagne d'envergure nationale veut promouvoir le vote chez les jeunes, notamment grâce au site VoteYoung.ch. Le Conseil suisse des activités de jeunesse espère intéresser aux urnes les jeunes, qui ne sont pas apolitiques, leur participation aux manif contre la guerre en Irak ou le G8 le démontre. *Le Temps, 12/08/03*

Chiffres pas si alarmants

Le relevé 2002 de l'Office fédéral de la statistique montre que la violence criminelle n'est pas à la hausse parmi les jeunes. Sur les 13000 jugements rendus sur des mineurs, 42% concernent le patrimoine, 40% la loi sur les stupéfiants et 12% les vols de véhicule et conduite sans permis. Un tiers des mineurs sont étrangers, dont 4% de requérants d'asile et 4% non domiciliés en Suisse. *Le Temps, 11/11/03*

JU Produits dangereux et prévention

Alcool, tabac, bruit, vitesse... comment s'adresser aux jeunes pour être entendus dans les messages de prévention concernant ces produits dangereux? C'est à cette réflexion qu'est consacré le 3e numéro de «Défis», la revue de l'Association de développement et d'initiatives dans l'Arc jurassien, l'ADJ. ADJ, c.p. 57, 2740 Moutier. Tél. 032 493 41 51 *Journal du Jura, 29/10/03*

GE Une «Boîte à boulots»

Les jeunes de 15 à 25 ans disposent désormais d'un «club emplois» destiné à leur faciliter l'accès à de petits jobs. «La Boîte à boulots» (BAB), association à but non lucratif, se charge de chercher le travail et joue le rôle d'employeur des candidats. 2, rue des Vieux-Grenadiers, lu, ma et ve de 16h à 18h. Tél. 022 321 56 76. *Le Courrier, 5/11/2003*

FR Violence en concours

L'Association «Stop violence» de Gruyère a lancé un concours destiné aux élèves du primaire et du secondaire du district. Quelque 1600 exemplaires de la BD «No limits» de Derib sont distribués aux classes. Elles s'en inspireront pour créer un projet à l'aide de l'informatique. Délai: 2 avril 2004. *La Liberté, 7/10/2003*

VS Projet pilote à Pramont

Le Grand Conseil a accepté un crédit qui permettra la construction d'une structure carcérale pour délinquants mineurs (15 à 17 ans) à la Maison d'éducation au travail de Pramont (Grange). Doté de 22 places, il sera le premier établissement fermé de ce genre en Suisse et accueillera de toute la Suisse romande des délinquants au passé chargé. Neuchâtel prépare une structure identique pour filles. *Le Nouvelliste, 8/10/2003*

NE Village d'artisans

Pour aider des jeunes de 15 à 30 ans en difficulté d'insertion socio-professionnelle, la Ville de Neuchâtel a inauguré un «village d'artisans» qui sera géré par Job Service. Une quinzaine de jeunes dépendant du chômage, de l'AI, de services sociaux ou de l'asile pourront bénéficier de stages de 3 à 6 mois dans le monde du travail sous la conduite de cinq artisans-entrepreneurs. *Journal du Jura, Express, 30/10/03*

FAMILLE

Assurance maternité : référendum

Emmené par l'UDC, un comité référendaire s'est constitué contre la loi sur l'assurance maternité votée par les Chambres. Il conteste à la fois le financement - l'assurance perte de gain - et le fait que les mères au foyer ne sont pas incluses dans la loi.

Pensions alimentaires

La Fédération suisse des familles monoparentales s'engage pour demander la révision au niveau fédéral du système des avances et

du recouvrement des pensions alimentaires. Elle veut ainsi lutter contre l'un des facteurs du risque de pauvreté encouru par les familles monoparentales.

JU-BE Mamans de jour en association

Pour faire connaître les droits et les devoirs liés à cette activité, quelques mamans de jour imériennes ont créé l'Association de parents d'accueil à la journée du district de Courtelary, l'APAJDC. La garde d'enfants, qui est souvent exercée au noir (pour ne pas augmenter les impôts!), nécessite des autorisations communales jusqu'à trois enfants ou cantonales pour six. Cette surveillance est exercée dans l'intérêt des enfants. *Journal du Jura, 26/10/03*

NE Violence conjugale, ça patine

Le projet de loi novateur préparé par le Grand conseil neuchâtelois patine dans sa ratification: retour en commission début novembre. Il prévoit notamment un droit d'intervention étendu pour la justice et la police, notamment celui d'expulser l'auteur de violence du domicile ou d'ordonner sa détention préventive, dispositions qui réclament depuis longtemps les réseaux de soutien. *L'Express, 4/11/03*

VD Rencontres pour pères séparés

Les pères en procédure de divorce de Renens peuvent se rencontrer lors de soirées «Papa contact» à la Maison du Peuple, rue de Crissier 6. Elles ont lieu les deuxièmes lundis du mois, dès 20h. www.sospapa.ch *24 Heures, 19/09/2003*

VD La grossesse en plusieurs langues

L'association Aux Quatre Coins propose des cours de préparation à la naissance en turc, albanais, espagnol et portugais pour l'agglomération lausannoise. En trois ans, le concept devrait être étendu à huit autres cantons, en commençant par Bâle. Aux Quatre Coins, av. du Censuy 5, 1020 Renens *24 Heures, 16/09/2003*

VD Rappels éducatifs

La Ville de Lausanne a publié un «Petit mémo à l'usage des parents» qui compile les lois et règlements régissant le comportement des jeunes. Le document a été envoyé à 6000 ménages ayant des enfants de 11 à 16 ans. *Le Temps, 6/11/2003*

GE Mort d'un Service familles

L'association Argos, qui chapeaute cinq instances de prise en charge de toxicomanes,

a décidé, faute de moyens financiers de renoncer au travail thérapeutique qu'il offrait aux familles. Cette décision, prise très rapidement courant novembre, met en difficulté bon nombre de parents accompagnés. Les demandes sont aigüillées vers la Division d'abus de substances.

VIEILLESSE

Prix littéraire français

L'Office rémois (de Reims) des retraités et personnes âgées (ORPA) organise un prix littéraire pour varier les regards sur la vieillesse et prendre en compte la diversité du vieillissement. «Questions d'âge» récompensera un livre édité entre le 1.7.03 et le 30.6.04. En 2003, c'est «Oscar et la dame rose», d'Eric-Emmanuel Schmitt, qui a été primé. ORPA, 45 rue Chabaud, BP 2089, F-51073 Reims Cedex

JU-BE Appui social bénévole

Dès l'automne, Pro Senectute Jura Bernois bénéficie de l'aide d'une quinzaine de bénévoles formés offrant une fois par mois un accompagnement administratif et social aux personnes âgées peinant dans leurs démarches (paiements, impôts, contact avec l'assurance maladie, etc.). Cette équipe décharge les assistants sociaux et permet souvent d'éviter l'instauration d'un mandat tutélaire officiel. *Journal du Jura, 13/10/03*

BE Aînés hébergés ?

«Politique du 3e âge 2005» a pour tâche de plancher sur les possibilités pour les aînés, toujours plus nombreux, de rester à domicile tout en bénéficiant de soins adéquats. En plus des soins ambulatoires et à domicile, le groupe de travail bernois a émis l'idée originale de proposer aux agriculteurs et à d'autres personnes qui veulent diversifier leurs activités de prendre en pension une personne âgée. *Journal du Jura, 29/10/03*

SANTÉ

Cancer: hommes et Français les plus touchés

Les hommes français, grands consommateurs d'alcool et de tabac, meurent plus du cancer que leurs voisins européens, révèle une étude rendue publique par l'Institut national de veille sanitaire. La situation des femmes est meilleure avec un taux de mortalité de 10% inférieur à la moyenne européenne. Cependant, entre 1994 et 1999, leur taux de mortalité lié aux cancers du poumon a augmenté de 40%. *L'Express, 22/10/03*

Appel à oeuvres d'art

Un concours d'oeuvres d'art autour du thème «Le don d'organes pour la transplantation» est lancé par PromOrgane, association suisse pour la promotion du don d'organes. Ce concours qui veut sponsoriser l'action de l'association et promouvoir des artistes suisses, a pour but de sensibiliser la population au manque chronique d'organes. Inscription jusqu'à fin novembre 2003 auprès de l'association, 5 rue Cavour, 1203 Genève. Tél. 022 345 74 42

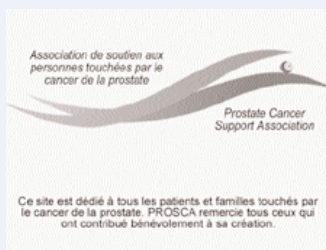
GE Cancer du sein, les élues s'engagent

Quelque 130 élues genevoises ont signé un manifeste encourageant les femmes de plus de 50 ans domiciliées dans le canton à effectuer régulièrement leur mammographie de dépistage, ce qui reste le moyen le plus sûr de dépister à temps un cancer du sein et d'améliorer grandement les chances de guérison. Cet examen est gratuit. Contact: Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, 43 Bd de la Cluse, 1205 Genève. Tél. 022 320 28 28

GE Fonction publique, ça peine

Le personnel de l'aide et des soins à domicile de Genève a manifesté le 23 octobre et a remis à sa direction et aux autorités une pétition exigeant notamment la réévaluation des salaires inférieurs à la classe 9. Cette mesure pourrait aider à résoudre le problème récurrent du manque d'effectifs. *Services publics, 31/10/03*

Des hommes lèvent un tabou



Le cancer de la prostate est souvent considéré comme un problème de vieux messieurs et dont on répugne à parler, alors qu'il constitue chez les hommes la deuxième forme de cancer mortel après celui du poumon. Depuis quelques années, il touche de plus en plus de jeunes voire très jeunes hommes. Une association s'est créée pour faire suite à un projet «qualité de

vie et cancer de la prostate» mis en oeuvre, dans une démarche participative, par la Planification sanitaire qualitative (PSQ) du Département genevois de l'action sociale et de la santé. Seule association de ce genre en Suisse, ProscA a été fondée début 2003 par des hommes et une veuve touchés par la maladie, dont le professeur Charles-Henri Rapin, gériatre. Sa mission est de diffuser une information de qualité afin de donner du pouvoir aux patients et à leurs proches en vue de prendre leur santé en charge; de créer un réseau de soutien et d'entraide pour des personnes (hommes et femmes) confrontées à la maladie; de défendre les intérêts des patients et de provoquer les changements nécessaires en matière de prévention, de prise en charge et de recherche.

L'association a créé un site interactif: www.prosca.net
ProscA, 34 ch. Frank-Thomas, 1208 Genève. Mail@prosca.net

H.A.

FR MSF soigne les démunis

Médecin sans frontières a ouvert une permanence infirmière à Fribourg afin d'apporter une aide d'urgence gratuite aux personnes sans ressources. Elle ouvrira trois fois par semaine et orientera si nécessaire vers un médecin. Une quinzaine d'entre eux ont accepté de collaborer à cette initiative. Fri Santé, 12 rue François Guillimann. Tél. 026 341 03 30, ouvert les lu et ve de 10h à 14h et me de 15h à 19h. *La Liberté, 28/10/2003*

HANDICAP

Du travail pour des handicapés

L'Entraide suisse handicap (Agile), en collaboration avec les offices cantonaux de l'AI et Intégration pour tous, a mené du 3 au 9 novembre une semaine d'action afin de sensibiliser les milieux économiques à la (ré)insertion professionnelle des personnes invalides et créer dans le secteur privé des places de travail et d'apprentissage adaptées à ces personnes. *Tribune de Genève, 7/11/03*

Pro Infirmis exporte son projet d'aide sexuelle

Suite à une baisse de dons, Pro Infirmis avait renoncé à son projet de formation d'assistants sexuels pour handicapés. Persuadé malgré tout du bien-fondé de cette initiative, l'organisme a transféré le projet à l'Association d'encouragement de l'Institut handicap et sexualité. En plus de la formation, l'institut mènera une action préventive contre la violence sexualisée. *Tribune de Genève, 7/11/03*

JU Record de rentiers AI

Alors qu'en Suisse on dénombre une moyenne de 51 rentiers AI pour 1000 habitants, le Jura en compte 73 o/oo. Jean-Marc Veya, patron de l'action sociale, explique cette situation par le fait qu'une majorité de la population travaille dans les métiers lourds de l'agriculture et du secteur secondaire (d'où mal de dos et asthme). La consommation d'alcool joue un rôle dans les problèmes de santé; la crise économique génératrice de chômage crée souvent des dépressions; et historiquement, les femmes avaient beaucoup d'enfants après 40 ans (catholicisme oblige) d'où risque accru de malformations et de problèmes de santé. *Journal du Jura, 14/10/03*

GE Aigues-Vertes grandit

Pascal Couchepin est venu le 28 octobre poser la première pierre de l'extension du village de handicapés d'Aigues-Vertes, sis dans la campagne genevoise. Le nouveau bâtiment permettra d'accueillir au total 120 résidents et 200 collaborateurs permanents. *Tribune de Genève, 29/10/2003*

TRAVAIL/FORMATION

Santé et sécurité au travail

Selon les statistiques du Service «santé et sécurité au travail» de la Convention patronale de l'industrie horlogère, l'absentéisme dû aux maladies et accidents liés au travail est en net recul. Dans l'horlogerie et la microtechnique il a diminué de 46% en 2002. Le nombre d'atteintes à la santé sur le lieu du travail est également en recul (-30%). Les efforts entrepris ces dernières années par les entreprises portent donc leurs fruits. *Journal du Jura, 16/10/03*

En avant les sciences humaines!

Alors qu'en 2000-2001, il n'avait retenu que deux Programmes de recherche nationaux (PNR) issus des sciences sociales, ce qui avait soulevé un tollé général, le Fonds national de la recherche scientifique (FNS) lance une deuxième vague de PNR pour 2005-2007, cette fois destinés aux sciences humaines et sociales. *Journal du Jura, 14/10/03*

150 000 chômeurs en Suisse

En octobre, le Secrétariat d'état à l'économie a annoncé le record de 151 259 chômeurs, chiffre inégalé depuis 1998, mais loin de ceux de 1992 à 97 (200'000). Genève pour sa part a vu son taux de chômage augmenter de 23%

en un an. En additionnant les chômeurs, les demandeurs d'emploi, les personnes en travail temporaire, en gain intermédiaire, en formation et les RMCAstistes, l'Office cantonal dépasse le seuil psychologique de 20000 personnes. *Tribune de Genève, 8/11/03*

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

GE La Feuille de trèfle fête ses 10 ans

Le journal de Genève... des gens en rade rédigé par les usagers de Carrefour-rue et vendu à la criée («prix à bien plaisir, 1 franc rétrocedé à l'association pour l'impression») permet depuis dix ans à des personnes défavorisées de s'exprimer et/ou de gagner quelques sous. Alimentée par l'expression et la culture issues de la rue, la Feuille de trèfle est un organe du lien social à Genève.

ETRANGERS

Affiches contestées

Les affiches de la campagne antiraciste (Que font les Thaïlandaises la nuit venue? D'où les Kosovars ont-ils leurs autoradios?) a soulevé l'indignation des organismes contre le racisme et l'antisémitisme et pour l'intégration. Elles estiment que la maladresse de ces affiches va à fins contraires des buts poursuivis. *Tribune de Genève, 11/11/03*

«Secundos» discriminés à l'embauche

Une étude du Forum suisse sur l'étude des migrations conclut à la discrimination massive à l'embauche des jeunes immigrés de la deuxième génération, par rapport aux candidats autochtones, en particulier les jeunes albanophones et turcs. Les Portugais en revanche ne font l'objet de presque aucune ségrégation. *Le Courrier, 7/11/03.*

BE Migrants et intergénérationnel

«Formazione», une fondation d'origine italienne oeuvrant dans la formation d'adultes, propose à des retraités suisses ou étrangers, de retrouver des souvenirs de jeunesse, des légendes ou des anecdotes, de les écrire avant d'aller les conter à des écoliers. Ce projet pilote, lancé en ville de Berne, est repris par le Délégué neuchâtelois aux étrangers. En plus de faciliter la compréhension entre jeunes et âgés, Suisses et migrants, il a un aspect didactique non négligeable. *L'Express, 17/10/03*

La rédaction

Agenda

No 53 – décembre 2003/janvier 2004

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Pratiques de socialisation juvénile, espace & ritualités

8-10 décembre – **Genève** (CEFOC)
Inscr. CEFOC-IES, 20 rue des Voisins,
1205 Genève. Tél. 022 320 39 75

Midis du social

- Santé et travail : un couple impossible ?
9 décembre
- Prise en charge des personnes âgées,
où s'arrêter ? 6 janvier

Fribourg (Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)
Rens. Dpt Travail social et politiques
sociales, Uni de Fribourg. Tél. 026 300 96 57

Quel avenir pour notre 2e pilier ?

table ouverte de l'UOG
18 décembre (10-12h) – **Genève** (UOG)
Rens. Université ouvrière de Genève, 3 pl.
des Grottes, 1201 Genève. Tél. 022 733 50 60

Travail social et démarches qualité forums-actualité HG-CEFOC

- Contrats de prestation et qualité,
26 février (14-16h)
- Expériences de certification et enjeux
politiques, 27 mai (14h-16h)

Genève (Maison des associations)
Rens. Service de l'information sociale,
Hospice général. Tél. 022 420 52 37 /
CEFOC, François Barbezat.
Tél. 022 320 39 75

Soirées Croqu'échanges

destinées aux éducateurs/trices
de la Petite enfance
24 fév. (19h15-21h15) – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins,
1205 Genève. Tél. 022 320 39 75

Les pratiques des travailleurs sociaux dans l'intervention en réseau secondaire

conférence
25 mars (20h) – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins.
Tél. 022 320 39 75

Les Assises du social

2 avril – **Fribourg** (Institut agricole
Grangeneuve)
Rens. Secrét. des Assises, Service de l'action
sociale, 17 rte des Cliniques, 1700 Fribourg.
Tél. 026 305 29 92

Pouvoir des médias et idéologie publicitaire

atelier-rencontre
28 avril – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins, 1205
Genève. Tél. 022 320 39 75

Travail social et approche systémique

«Les enjeux contradictoires dans le travail
social...»
6es journées francophones
23-24 septembre – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins, 1205
Genève. Tél. 022 320 39 75

Société

- 5 décembre
journée mondiale du bénévolat
- 10 décembre
**Déclaration universelle des droits
de l'homme**
- 24 janvier
journée mondiale de la paix

Relations entre la Suisse et Israël

tables rondes du CETIM
• Ambiguïtés de la politique suisse (...)
2 décembre (20h15)
• Regard de la presse (...) 8 janvier (20h15)
Genève (Uni Mail)
Rens. Centre Europe-tiers monde CETIM,
6 rue Amat, 1202 Genève. Tél. 022 731 59 63

Le rôle de l'autorité cantonale d'exécution des peines

colloque de médecine pénitentiaire
3 décembre (17h) – **Genève** (CMU,
bibliothèque Institut de médecine légale,
8e ét.)
Rens. Institut universitaire de médecine
légale, CMU, 9 av. de Champel,
1206 Genève.

Sommet mondial sur la société de l'information

10-12 décembre – **Genève**
Rens. Délégué du Conseil fédéral pour le
Sommet mondial, 9-11 rue de Varembe, 1202
Genève. Tél. 022 748 27 70.
www.wsisgeneva2003.org

Société en changement / société de changement

- Le sens du changement, 8 janvier (17h15)
- Contrainte et imagination : les nouveaux
enjeux dans une société de flux, 15 jan-
vier (17h15)
- La prospective du présent (...) 29 janvier
(17h15)

Fribourg (Uni Miséricorde, salle 3117)
Rens. Chaire francophone de travail social.
Tél. 026 300 77 80

Y a-t-il une solidarité entre les générations ?

forum 2004 de Caritas
23 janvier – **Berne** (Kultur-Casino)
Rens. Caritas Suisse, Löwenstr 3, 6002
Lucerne. Tél. 041 419 22 22

Enfance/Jeunesse

Education des enfants

soirées à thèmes
• Le respect dans tous ses états
29 janvier (20h15) – **Genève** (MQEV)
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3
ch. de la Clairière, 1207 Genève.
Tél. 022 736 72 71

Violences et incivilités à l'école : pistes pour en sortir et s'en sortir

conférence
4 mars (20h15) – **Genève** (Muséum)
Rens. Ecole des parents, 92 rue de la
Servette, 1202 Genève. Tél. 022 733 12 00

Femme / Famille

Etre un homme, être une femme, vivre en couple

conférence
2 décembre (20h30) – **Genève** (Hôtel
Calvy, ruelle du Midi)
Rens. Christiane Schmelzer, 4 rue Michel
Chauvet, 1208 Genève. Tél. 022 735 90 33

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques,
séminaires, etc. que vous organisez sur un
sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 54 – février 2004: 9 janvier
No 55 – mars 2004: 16 février

Hospice général, Service de l'information
sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact: Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail: has-riv@ge-ariane.ch
N.B. Les informations relatives à des cycles
de formation/perfectionnement assurés régu-
lièrement et à titre lucratif ne seront pas rele-
vées dans cet agenda, mais peuvent faire
l'objet d'annonces payantes dans la revue.
Le contenu de cet agenda n'engage pas la
rédaction.

Cafés de parents (GE)

- Parents fatigués. Comment mettre des limites à nos chérubins?
9 décembre (20h)
- La sexualité, en parler? oui mais comment? 13 janvier (20h)

Genève (café Plaine Lune)

Rens. Ecole des parents. Tél. 022 733 12 00

3e Synode suisse des femmes

4 septembre 2004 – Bâle

Rens. Synode suisse des femmes, Leonhardskirchplatz 11, 4001 Basel. Tél. 061 264 92 13

www.kirchen.ch/frauensynode

Santé

- 1er décembre
journée mondiale contre le sida
- 1er jeudi de février
journée mondiale contre la lèpre

Psytrialogue

- Quels outils pour la santé psychique?
10 décembre (18h30-20h30)
- Déclencher l'intervention: délation ou devoir social? 14 janvier (18h30-20h30)

Genève (Arcade 84, 3 rue Schaub)

Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Démocratie et promotion de la santé

6e conférence nationale sur la promotion de la santé (F/D/I)

29-30 janvier – Lugano

Rens. Organizers (Suisse), Conférence PS 2004, Marktgasse 10b, 4310 Reinfelden. Tél. 061 836 98 76

Travail

Séminaires IST

- Aspects législatifs et médicaux de la grossesse à la place de travail – 11 décembre (16h30) – **Lausanne** (IST)
Rens. Institut universitaire romand de santé au travail (IST), 19 rue du Bugnon, 1005 Lausanne. Tél. 021 314 74 21

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

4th International conference on Social Work in Health and Mental Health

23-27 mai 2004 – **Québec City**

Rens. Secrétariat de la conférence, 210 rue Lee, suite 275, Québec, G1K 1K6, Canada. Tél. +1418 523 3555

Société

Forum social mondial

16-21 janvier – **Bombay**
Rens. info@socialforum.ch

Femmes Hommes, l'invention des possibles

5e congrès européen de Sciences de l'Homme et Sociétés

7-10 juillet – **Cannes**

Rens. Cultures en mouvement, BP 155 F-06603 Antibes Cedex. Tél. +33 492 90 44 10

Enfance / Jeunesse

Au secours, on veut m'aider!

congrès

4-5 décembre – **Paris** (Unesco)

Rens. Parole d'enfants, 14 rue Lambert-le-Bègue, B-4000 Liège. Tél. +0032 4 223 10 99

Les jeunes en difficulté et leur place dans les politiques et la cité

1ères journées de recherche sociale

27-28 janvier 2004 – **Paris**

Rens. Chaire de travail social CNAM, 292 rue St Martin, F-75003 Paris. Tél. +33 158 80 83 02

Femme/Famille

4th European Breast Cancer Conference

16-20 mars 2004 – **Hambourg**

Rens. Europa Donna Suisse, 25 ch. du Barbolet, 1213 Onex. Tél. 022 792 28 76

Ressources et compétences (...) qu'en fait le systémicien?

9es journées francophones de Thérapie familiale systémique

12-15 mai – **Lyon**

Rens. Secrét. scientifique du congrès, Marie-Christine Cablé, F-77000 Melun.

E-mail: mc.cable@noos.fr

Vieillesse

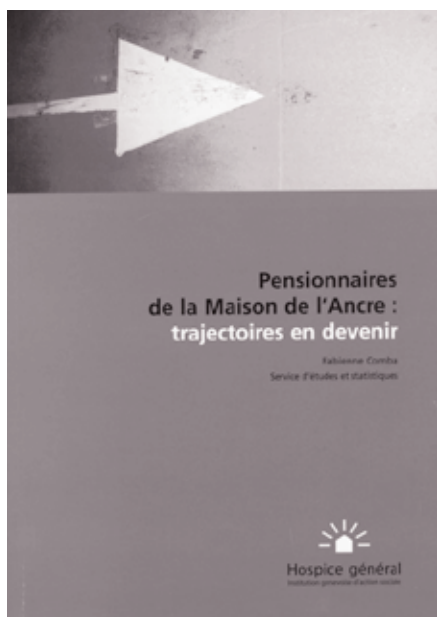
XXIIe congrès de l'AIUTA

congrès des universités du 3e âge

octobre – **Shanghai**

Rens. www.aiuta2004.org

PUBLICITÉ



Pensionnaires de la Maison de l'Ancre : trajectoires en devenir

Plus de 40 000 personnes sont traitées chaque année pour des problèmes liés à l'alcool. Leur séjour en établissement suffit-il à les délivrer de leur dépendance? Que deviennent-elles par la suite? A Genève, la Maison de l'Ancre, foyer d'accueil et de réinsertion socioprofessionnelle pour personnes alcooliques, a demandé au Service d'études et statistiques de l'Hospice général de tenter de répondre à cette question afin de mieux connaître l'impact de son intervention.

Cette étude offre sans détour une évaluation des activités de la Maison de l'Ancre par ses propres bénéficiaires. Elle retrace l'évolution de la trajectoire des anciens pensionnaires dans la reconquête de leur autonomie. La richesse des témoignages collectés donne un ton vivant à cette publication.

Avec Pensionnaires de la Maison de l'Ancre, l'auteure s'attache à saisir les modifications qui jalonnent le parcours des pensionnaires, tant sur le plan identitaire que sur les dynamiques socioprofessionnelles d'insertion et de désinsertion.

L'ouvrage offre aux professionnels plusieurs champs d'action pour continuer à soutenir les personnes dépendantes de l'alcool là où elles restent fragiles.

Prix de Fr. 18.- (pièce) + frais d'envoi

Commande Service de l'information sociale – tél. 022 420 53 04 – publications.hg@ge-ariane.ch